

Des acteurs aux multiples rôles :

L'évolution du rôle des passeurs dans l'industrie de la migration en Afrique de l'Ouest

Recherche et écriture : Ekaterina Golovko, mai 2019.

Revu par : Vanesse Leigh, Johannes Claes, Bram Frouws, Roberto Forin.

Edition : Anthony Morland.

Graphiste MMC : Simon Pegler.

Citation suggérée : Golovko, E. (2018), Players of many parts: The evolving role of smugglers in West Africa's migration economy. Dakar: Mixed Migration Centre, available at: <http://www.mixedmigration.org/regions/west-africa/>.

Photo première page : Jean-Baptiste Joire.
Station de bus à Dakar, Sénégal.

Photo dernière page : Jean-Baptiste Joire.

Terminologie

L'Observatoire des migrations mixtes (MMC) utilise la locution « **réfugiés et migrants** » pour faire référence à toutes les personnes qui composent les flux de migration mixte, sauf lorsqu'il renvoie à un groupe particulier de personnes faisant partie de ces flux mais ayant un statut bien défini.

Pour le MMC, le terme « **migration mixte** » fait référence aux mouvements transfrontaliers de personnes, notamment les mouvements de réfugiés fuyant les persécutions et les conflits, les victimes de la traite et les personnes qui quittent leur foyer en quête d'une vie meilleure ou de nouvelles possibilités. Ces personnes, dont le départ est motivé par une multiplicité de facteurs, ont donc des vulnérabilités et des statuts juridiques différents. Certaines d'entre elles ont droit à une protection en vertu du droit international des droits de la personne, mais elles sont malgré tout exposées à de multiples violations de leurs droits tout au long de leur trajet. Les personnes qui forment les flux de

migration mixte empruntent des itinéraires semblables et utilisent les mêmes moyens de transport. Elles se déplacent souvent de façon irrégulière et ont recours à des passeurs pour une partie ou la totalité de leur trajet.

On utilise le terme « **migrants faisant l'objet d'un trafic** » pour désigner les personnes, y compris les réfugiés, qui ont recours à des passeurs avec qui ils concluent des accords volontaires pour traverser de façon irrégulière les frontières internationales par voie terrestre, maritime ou aérienne.¹

Les « **victimes de la traite des personnes** », en revanche, sont des personnes que l'on a exploitées en usant de la force, de la contrainte, des menaces d'enlèvement ou de fraude (et qui n'ont pas nécessairement traversé une frontière).² Il peut s'agir de migrants internationaux ayant fait l'objet d'un trafic ou de réfugiés qui, pendant leurs déplacements, ont été victimes de formes d'exploitation qui correspondent à la définition

1 Pour plus d'informations et pour des liens vers le droit international applicable, voir : ONUDC, [Traite des personnes et trafic de migrants](#).

2 Pour plus d'informations et pour des liens vers le droit international applicable, voir : ONUDC, op cit.

Contenu

1. Résumé exécutif	5
2. Introduction : l'évolution du rôle des passeurs dans l'industrie de la migration en Afrique de l'Ouest	7
3. Le contexte des migrations : La migration et le trafic de migrants en Afrique de l'Ouest et entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord	11
4. Les passeurs en Afrique de l'Ouest	15
3.1. Les profils des passeurs	15
3.2. Les réseaux de passeurs	22
5. Le traitement des réfugiés et migrants par les passeurs	28
6. Conclusion	32

Résumé exécutif

Le commerce et le trafic de personnes et de biens jouent depuis longtemps un rôle important dans les moyens de subsistance sahélo-sahariens. Il existe des tendances établies de migration entre le Sahel et l'Afrique du Nord, notamment des mouvements saisonniers, temporaires et circulaires.

L'économie migratoire implique non seulement ceux qui facilitent la circulation transfrontalière des personnes, mais également d'autres aspects de l'économie, tels que les hôtels, les restaurants, les entreprises proposant des appels téléphoniques, le crédit mobile et l'accès à Internet, ainsi que les vendeurs d'eau et de nourriture.

Le Mécanisme de suivi des migrations mixtes (4Mi) a mené au total 153 entretiens avec des passeurs et 3 406 entretiens avec des réfugiés et des migrants au Mali et au Niger entre août 2017 et août 2018. Les enquêtes fournissent un aperçu unique du rôle des passeurs et de leur interaction avec les réfugiés et les migrants. Les données de l'enquête 4Mi ont été complétées par des entretiens semi-structurés, des groupes de discussion et une revue de la littérature.

Principales conclusions :

- Profils de passeurs :** sur les 153 passeurs interrogés, 142 étaient des hommes et 11 des femmes, et l'âge moyen des passeurs interrogés était de 38 ans. Les passeurs interrogés au Mali provenaient principalement du Mali (68 %), d'Algérie (14 %), de Mauritanie (6 %) et de la Côte d'Ivoire (5 %), alors qu'au Niger ils venaient pour la plupart du Niger (87 %). La plupart ont déclaré avoir commencé leurs activités de passeurs parce que cette activité rapporte plus d'argent que leurs activités précédentes (90 % au Mali et 77 % au Niger). Certains ont indiqué que leur activité de passeur était leur seul travail (32 % au Niger ; 19 % au Mali), mais la plupart ont déclaré avoir un autre emploi en parallèle.
- Nature des réseaux de passeurs :** les réseaux de passeurs ouest-africains sont principalement horizontaux et reposent sur la connectivité régionale. Les passeurs assument un ou plusieurs rôles et certains sont assistés par de jeunes assistants, ce qui suggère une collaboration plus informelle entre différents membres du réseau plutôt qu'une chaîne de commandement établie ou permanente. Les données 4Mi montrent qu'au Niger, les passeurs ont des rôles et des engagements multiples au sein de leurs réseaux. Cependant, en particulier dans la région d'Agadez, les mesures restrictives contre les passeurs mises en œuvre depuis 2016 ont permis aux réseaux de devenir plus professionnels et moins accessibles pour les nouveaux acteurs, avec des rôles plus fixes pour ceux qui opèrent au sein de ces réseaux. Au Mali, le modus operandi des réseaux de passeurs est défini par l'absence de l'État et le rôle important des groupes armés dans l'économie politique du nord. Les réseaux opérant dans le nord du Mali se caractérisent par des activités plus professionnelles et plus criminelles, avec des membres ayant des allégeances uniques et des rôles fixes.
- Réfugiés et migrants ayant commencé leur voyage avec un passeur :** au Niger, 20 % des réfugiés et des migrants ont déclaré que les passeurs les avaient aidés à commencer leur voyage, contre 8 % au Mali. Les réfugiés et les migrants interrogés au Niger qui ont déclaré avoir commencé leur voyage avec l'aide d'un passeur venaient principalement du Nigeria (26 %), de la Guinée (12 %) et de la Côte d'Ivoire (13 %). Au Mali, ils étaient principalement citoyens de la Guinée (28 %), du Burkina Faso (20 %) et de la Côte d'Ivoire (12 %).

- **Rôle des passeurs dans l'incitation à la migration** : les données 4Mi suggèrent que les passeurs ne sont pas les instigateurs de la migration. Seuls 6 % des réfugiés et migrants interrogés par le 4Mi au Mali et 5 % au Niger ont déclaré avoir été encouragés à migrer par un passeur. Les amis (46 % au Niger ; 37 % au Mali) et/ou les proches jouent un rôle beaucoup plus important dans la prise de décision. Dans de nombreux cas (51 % au Mali et 24 % au Niger), les migrants ont pris la décision seuls.
- **Services fournis par des passeurs** : les services fournis par des personnes impliquées dans le secteur de la migration au Mali et au Niger sont divers. La plupart des passeurs interrogés par le 4Mi ont indiqué qu'ils fournissaient principalement des logements (86 % au Mali et 80 % au Niger). Vient ensuite le transport vers un lieu d'attente (71 % au Mali ; 52 % au Niger), le recrutement de clients (52 % au Mali ; 74 % au Niger) et le transit à la frontière (40 % au Mali ; 46 % au Niger).
- **Incidents de protection attribués à des passeurs** : selon les réfugiés et les migrants interrogés au Niger, les passeurs étaient responsables de près de la moitié (45 %) des 424 incidents de protection signalés. D'autres groupes, tels que des groupes délinquants/gangs criminels et des forces de sécurité, ont été identifiés dans une moindre mesure comme auteurs (10 % et 8 % respectivement). En revanche, au Mali, les personnes interrogées n'ont attribué que 6 % de tous les incidents de protection (648) aux passeurs, contre 30 % aux forces de sécurité.

Note de recherche

Des acteurs aux multiples rôles : L'évolution du rôle des passeurs dans l'industrie de la migration en Afrique de l'Ouest

1. Introduction

Chaque jour, en Afrique de l'Ouest, des milliers de personnes se déplacent à l'intérieur d'une même région ou d'une région à l'autre. La circulation intrarégionale est régie par un protocole adopté en 1979 par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).³ Si cet instrument permet théoriquement aux citoyens et aux citoyennes des 15 États membres de circuler librement sur le territoire du bloc (qui couvre quelques 5,1 millions de km²), dans la pratique, toutefois, les déplacements transfrontaliers sont entravés. Les mouvements intra et interrégionaux sont souvent facilités par ceux que l'on appelle généralement passeurs⁴ dans la région.

La migration en Afrique de l'Ouest est une industrie complexe et multidimensionnelle. Parmi ses acteurs, on compte ceux et celles qui aident les personnes réfugiées ou migrantes à se déplacer et à traverser les frontières, mais aussi les propriétaires ou les gestionnaires des hébergements utilisés par les migrants en attendant le prochain segment de leur voyage vers le nord (souvent appelés « ghettos », en particulier au Niger), les « coxeurs », les intermédiaires, les agents de voyage, les

transporteurs et les vendeurs de divers types de marchandises.

Cette note de recherche s'appuie sur des données empiriques directement collectées auprès de passeurs et de personnes réfugiées ou migrantes **au Mali et au Niger** (voir la section portant sur la méthodologie ci-dessous) afin de décrire divers profils de passeurs et de recenser l'éventail des services qu'ils offrent. Il porte également sur les réseaux dans lesquels les passeurs opèrent, notamment les liens qu'ils entretiennent avec la criminalité organisée, ainsi que sur les structures politiques formelles et informelles. La dernière partie aborde le rôle des passeurs dans la violence et les autres formes d'exploitation rapportées par les personnes réfugiées ou migrantes. Les recherches prennent en compte le contexte sécuritaire, socio-économique et politique plus large du Mali et du Niger.

Méthodologie et limitations

Les données sur lesquelles s'appuie ce document ont été collectées par le **Mécanisme de suivi des migrations mixtes (4Mi)** par l'intermédiaire d'un

³ CEDEAO, [Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement \(A/P1/5/79\)](#), 1979.

⁴ Il existe une différence sémantique entre le terme français passeur, qui est perçu positivement par une grande partie de la population en Afrique de l'Ouest, et le terme anglais smuggler, qui a une connotation plus négative. À moins d'une indication contraire, le terme passeur est utilisé tout au long de ce document pour désigner les personnes qui pratiquent le trafic de personnes réfugiées ou migrantes ou des activités connexes.

réseau d'enquêteurs postés le long des routes fréquemment empruntées par les personnes réfugiées ou migrantes ainsi que dans les principaux pôles de migration. Le 4Mi s'efforce d'offrir un système régulier standardisé, quantitatif et potentiellement harmonisé à l'échelle mondiale qui permet la collecte de données primaires sur les flux de migration mixte. Les enquêteurs 4Mi mènent des entretiens approfondis sur une base continue avec des hommes, des femmes et des jeunes en déplacement ainsi qu'avec des passeurs. Ils abordent les personnes réfugiées ou migrantes en transit, le plus souvent dans les stations d'autobus. Les questionnaires sont anonymes et confidentiels.⁵ Les enquêteurs 4Mi utilisent une application mobile pour enregistrer et transmettre les entretiens réalisés aux pôles régionaux de MMC pour qu'ils y soient analysés et stockés.

Au total, **153 passeurs** (142 hommes et 11 femmes) et **3 406 personnes réfugiées ou migrantes** (1 208 femmes et 2 198 hommes) ont été interviewés par 4Mi au Mali et au Niger entre août 2017 et août 2018. Les données ont été recueillies par le moyen de deux sondages réalisés dans les principaux points de transit au Niger (Niamey et Agadez) et au Mali (Mopti, Ber, Gao et Tombouctou). Le **sondage 4Mi réalisé auprès des passeurs** inclut des informations sur les profils des passeurs, notamment la façon dont ils sont « entrés dans l'industrie », les services qu'ils offrent et les moyens qu'ils utilisent pour communiquer avec les personnes réfugiées ou migrantes. Le **sondage 4Mi réalisé auprès des personnes migrantes** compte de nombreuses questions. Certaines portent sur les interactions entre les passeurs et les migrants, notamment l'aide et les services reçus, ou sur le rôle du passeur pendant le trajet. Le 4Mi utilise surtout des questions fermées afin d'inviter les répondants à se prononcer de façon anonyme sur un éventail de sujets. Les deux sondages 4Mi

incluent ainsi des questions oui/non, des questions fermées auxquelles on ne peut donner qu'une seule réponse et des questions à choix multiples. Pour les questions à choix multiples, les personnes interrogées pouvaient choisir plus d'une réponse. Il se peut donc que, dans certains cas, la somme des pourcentages dépasse les 100 %.

Le 4Mi en Afrique de l'Ouest collecte également des données au Burkina Faso, mais les enquêteurs présents sur place n'ont pas rencontré de passeurs. Pour cette raison, cette étude n'inclut pas de données 4Mi pour le Burkina Faso.

Les données des sondages 4Mi ont été complétées par un groupe de discussion avec des enquêteurs 4Mi qui s'est tenu dans la ville de Gao, dans le nord du Mali, en novembre 2018 ainsi que par des entretiens qualitatifs semi-structurés menés entre septembre et novembre 2018 avec des chercheurs et journalistes qui s'intéressent à la migration et au trafic de migrants au Mali et au Niger. Les conclusions ont été enrichies par une analyse de sources secondaires, soit des sources issues de la littérature universitaire et de la « littérature grise ».

L'enquête 4Mi se fonde sur un échantillonnage non aléatoire et ne peut donc pas être considérée comme statistiquement représentative de l'ensemble des passeurs et des personnes qui transitent par le Mali et le Niger. Les données 4Mi utilisées pour ce rapport ont été recueillies au Mali et au Niger et les réponses fournies par les personnes réfugiées ou migrantes portent sur le trajet réalisé jusqu'au lieu de l'entretien. Vu leur nombre, toutefois, les entretiens réalisés apportent un éclairage important sur les profils et les rôles des passeurs en Afrique de l'Ouest.

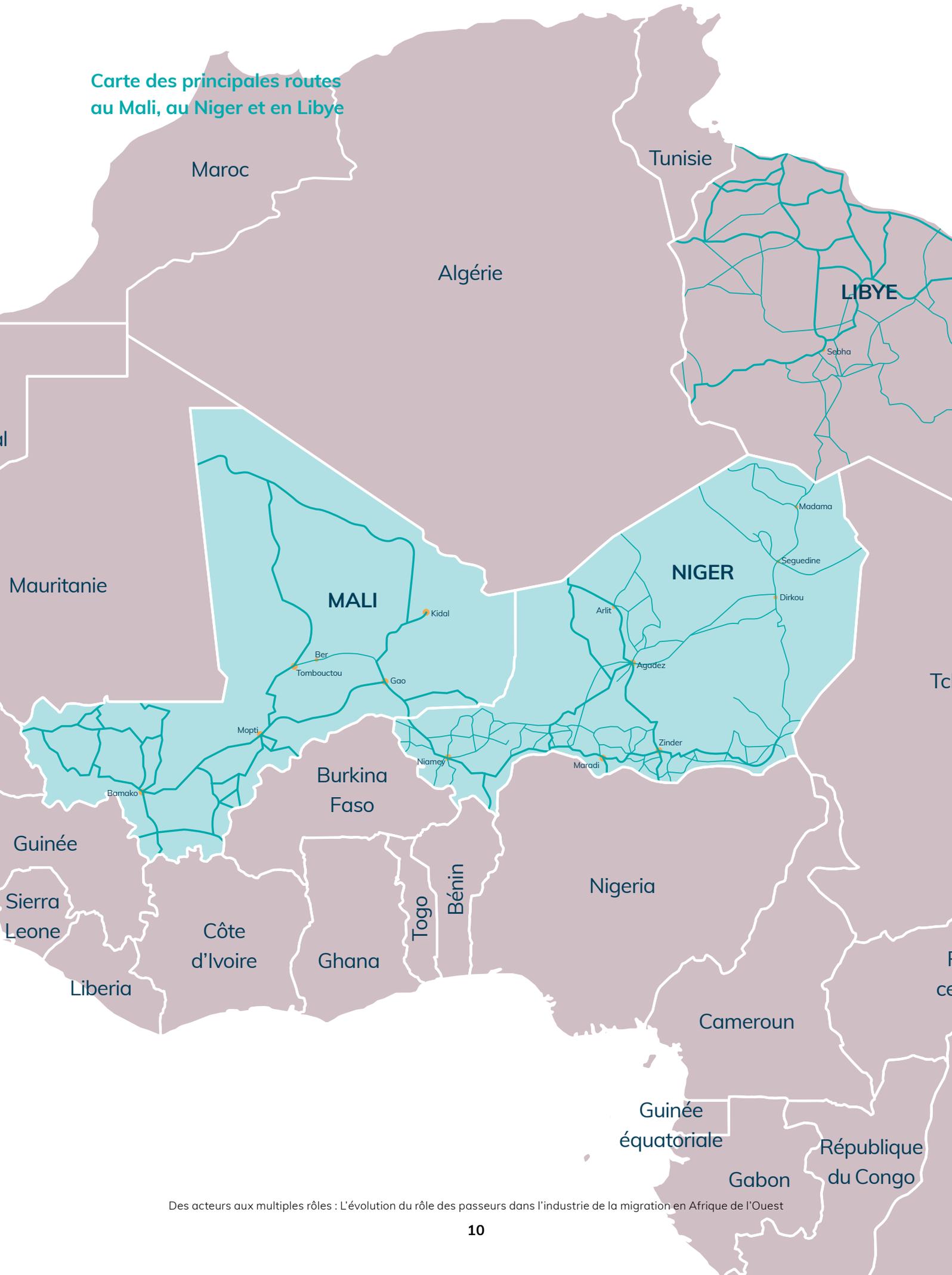
De par leur nature, les activités liées au trafic de migrants sont difficiles à documenter, et il est dès

5 On ne compte aucun bénéficiaire des programmes du DRC parmi les réfugiés et les migrants interviewés.

lors particulièrement ardu de comprendre l'échelle des mouvements irréguliers de personnes.⁶ La nature clandestine et irrégulière des mouvements de population, le caractère sensible des informations partagées par les passeurs et l'implication d'agents de l'État et d'acteurs non étatiques sont quelques-uns des principaux facteurs qui contribuent à la complexité de l'analyse des activités liées au trafic de migrants.

6 Le terme « migration irrégulière » fait référence aux mouvements qui se produisent en dehors des dispositions réglementaires des pays d'origine, de transit ou de destination. Ce ne sont pas tous les migrants en situation irrégulière qui ont recours aux services de passeurs. Pour plus d'informations, voir : ONUDC, [Global Study on Smuggling of Migrants](#), 2018, p. 20.

Carte des principales routes au Mali, au Niger et en Libye



2. Le contexte des migrations

La migration et le trafic de migrants en Afrique de l'Ouest et entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord

Il existe des modèles de migration établis entre le Sahel et l'Afrique du Nord. Ces déplacements saisonniers, temporaires ou circulaires⁷ sont parfois facilités par des réseaux bien organisés opérant sur l'ensemble du territoire de la région. De tels mouvements sont souvent considérés comme « irréguliers », mais, en règle générale, ils sont socialement acceptés et régulés de manière informelle. La migration est une stratégie de résilience employée par de nombreuses collectivités pour survivre, protéger leurs moyens de subsistance et créer de nouvelles possibilités économiques.⁸

Pendant des siècles, le commerce et le trafic de personnes et de biens ont joué un rôle important dans les moyens de subsistance des peuples du Sahara. Les flux bidirectionnels entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne sont répandus et étroitement imbriqués.⁹ Pour les collectivités situées sur les itinéraires de migration, les mouvements migratoires sont considérés comme un moteur de développement économique. Les personnes chargées de faciliter les mouvements transfrontaliers de migrants ne sont pas les seules à être impliquées dans l'industrie de la migration. D'autres secteurs de l'économie locale sont aussi concernés, notamment les hôtels, les restaurants, les téléboutiques, les cybercafés et les vendeurs de nourriture et d'eau. Les familles de ceux qui pratiquent la migration saisonnière

afin de survivre à la saison sèche sont également touchées. Ces dynamiques sont fondamentales pour comprendre la mobilité contemporaine dans le Sahel et le Sahara et ses répercussions locales.¹⁰

La chute de Kadhafi

Les conditions de sécurité en Afrique du Nord et de l'Ouest ont beaucoup changé à la suite de la chute du régime de Mouammar Kadhafi, survenue en 2011 après le lancement en Libye de l'opération militaire dirigée par l'OTAN. En 2012, le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) a organisé une insurrection dans le nord du Mali. Cela a entraîné une détérioration des conditions de sécurité qui a donné lieu à un coup d'État dans le sud du pays. L'intervention militaire française (avec l'opération Serval puis Barkhane) et la création de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) visaient à arrêter l'escalade de la violence et à atténuer le risque d'une nouvelle déstabilisation. L'accord de paix signé à Alger en juin 2015 a ramené un certain calme à Gao et à Kidal, mais la sécurité s'est détériorée dans le centre du Mali.

À la suite de la déstabilisation du Mali et de la Libye, la route de la Libye est devenue de plus en plus populaire pour atteindre la Méditerranée et l'Europe. Le Niger est devenu le principal pays de transit pour les personnes réfugiées ou migrantes d'Afrique de l'Ouest. Le nombre de personnes transitant par ce pays a d'ailleurs culminé en 2016.¹¹ Si les données

7 Pour un compte rendu détaillé de la mobilité africaine et saharienne, voir : J. McDougall et J. Scheele (dir.), [Saharan Frontiers. Space and Mobility in Northwest Africa](#), Bloomington, Indiana University Press, 2012.

8 T. Reitano, L. Adal et M. Shaw, [Smuggled Futures: The dangerous path of the migrant from Africa to Europe](#), Global Initiative against Transnational Organized Crime, 2014 ; T. Reitano et M. Shaw, [People's perspectives of organised crime in West Africa and the Sahel](#), Institute for Security Studies, 2014 ; F. Molenaar, [Irregular migration and human smuggling networks in Niger](#), Clingendael/Netherlands Institute of International Relations, 2017 ; L. Raineri, [Human smuggling across Niger: state-sponsored protection rackets and contradictory security imperatives](#), Journal of Modern African Studies, 2018.

9 P. Tinti et T. Westcott, [The Libya-Niger corridor: smugglers' perspectives](#), Institute for Security Studies/Global Initiative Against Transnational Organized Crime, 2016.

10 J. Brachet, *Movements of People and Goods. Local Impacts and Dynamics of Migration to and through the Central Sahara*, in J. McDougall et J. Scheele (dir.), op. cit., 2012, p. 238.

11 S'il est très difficile de calculer le nombre de personnes réfugiées ou migrantes ayant transité par le Niger, les chiffres des arrivées en Italie compilés par le [Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés \(HCR\)](#) en donnent un aperçu : ils étaient 42 925 en 2013, 170 100 en 2014, 153 842 en 2015, 181 436 en 2016 et 119 369 en 2017.

portant sur les arrivées en Italie de personnes réfugiées ou migrantes indiquent que nombre d'entre elles ont transité par le Niger, les chiffres et la composition des flux ont cependant nettement changé au fil du temps.¹² Les données 4Mi suggèrent en outre un écart important en ce qui concerne les pays de destination privilégiés de ceux qui transitent par le Niger et par le Mali. Alors que près de la moitié (48 %) des personnes réfugiées ou migrantes interrogées qui transitaient par le Niger ont dit que l'Europe était leur premier choix de destination, moins d'un tiers (31 %) de celles qui passaient par le Mali ont dit avoir l'intention de se rendre en Europe.¹³

La réponse de l'Europe

En réaction, l'Union européenne (UE) a adopté de nouvelles politiques en matière de migration, notamment en concluant des accords avec des pays d'Afrique, en particulier le Niger, le Tchad et le Soudan.¹⁴ Déstabiliser le modèle économique des passeurs en Afrique du Nord et dans le Sahel est devenu l'un des principaux objectifs de ces politiques.¹⁵ Les efforts visant à démanteler les réseaux de passeurs comprenaient notamment des formations à l'intention des policiers de l'UE et des missions de gestion des frontières. Environ 22 % des ressources du nouveau Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE ont été allouées à la gestion des mouvements migratoires.¹⁶ Là-dessus, environ 137 millions d'euros ont été octroyés au Niger au titre de ces objectifs.¹⁷ Dans le cadre de ces politiques

extérieures, l'UE a exhorté le Niger à ériger en délit le trafic de migrants (voir ci-dessous). Cette approche met en évidence les présomptions des responsables politiques européens selon lesquelles les passeurs sont les principaux moteurs de la migration et qu'ils sont responsables d'une grande partie des violations des droits commises à l'encontre des personnes réfugiées ou migrantes.

La législation nigérienne en matière de trafic de migrants

La région d'Agadez est depuis longtemps un pôle de transit important pour les migrants subsahariens en route vers l'Afrique du Nord et l'Europe. La croissance rapide de l'industrie de la migration est liée à l'augmentation de la demande de services de transport vers l'Afrique du Nord. Les migrants qui se dirigent vers le nord souhaitent entre autres atteindre les mines d'or du Niger, trouver un emploi en Algérie ou en Libye ou atteindre la Libye pour ensuite traverser la Méditerranée et pénétrer en Europe. En 2013, pas moins de 3 000 personnes transitaient par Agadez chaque semaine et recouraient aux services de passeurs pour se rendre en Libye.¹⁸ En 2016, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a enregistré au Niger des flux entrants totalisant 111 000 personnes et des flux sortants totalisant 333 000 personnes. Pas moins de 170 000 migrants, la plupart originaires d'Afrique de l'Ouest, ont transité par la ville d'Agadez.¹⁹ Les flux entrants et sortants enregistrés par l'OIM ont diminué

12 Les arrivées en Italie ont fortement chuté en 2018, totalisant 23 370. Les arrivées en Espagne par la mer sont quant à elles passées de 22 103 en 2017 à 58 569 en 2018, selon le [HCR](#).

13 Cela s'explique en partie par le fait que l'Algérie est, traditionnellement, un pays de destination pour les migrants en quête d'un emploi, en raison notamment de l'existence d'un régime d'exemption de visa entre le Mali et l'Algérie.

14 Pour une vue d'ensemble des répercussions, voir : J. Tubiana, C. Warin et G. Saenen, [Multilateral Damage. The impact of EU migration policies on central Saharan routes](#), Clingendael/Netherlands Institute of International Relations, 2018, p. 9.

15 Conseil de l'Europe, [Déclaration de Malte par les membres du Conseil européen concernant les aspects extérieurs des migrations : remédier à la situation le long de la route de la Méditerranée centrale](#), 2017 ; Commission européenne, [Mieux gérer les migrations dans tous leurs aspects : un agenda européen en matière de migration](#), 2015.

16 E. Kervyn et R. Shilhav, [An emergency for whom? The EU Emergency Trust Fund for Africa – migratory routes and development aid in Africa](#), Oxfam, 2017.

17 Quarante-sept millions d'euros ont été alloués à des projets de gestion des mouvements migratoires au titre du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE au Niger. En outre, sur les 96 millions d'euros octroyés au titre de l'objectif concernant l'amélioration de la gouvernance et de la prévention des conflits, 90 millions d'euros ont été alloués au soutien de la justice, de la sécurité et de la gestion des frontières au Niger, notamment la lutte contre le trafic de migrants et la traite de personnes. Pour plus d'informations, voir Commission européenne, [Contrat relatif à la Reconstruction de l'Etat au Niger en complément du SBC II en préparation/Appui à la Justice, Sécurité et à la Gestion des Frontières au Niger](#), 2017.

18 T. Reitano, L. Adal et M. Shaw, 2014, op. cit.

19 OIM, [Flow Monitoring Point Statistics Overview 2016-217: Niger](#), 2018. Voir aussi L. Destrijcker, [Welcome to Agadez, smuggling capital of Africa](#), Politico, 2016.

en 2017, s'établissant à 99 000 et 69 000 personnes respectivement.²⁰

En 2015, le Niger a adopté la loi 2015-36 afin d'interdire le trafic de migrants.²¹ L'objectif de la loi est de « prévenir et de combattre le trafic illicite de migrants sous toutes ses formes » (art. 1). Elle définit le trafic de migrants comme « le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État Partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant, ni un résident permanent de cet État » (art. 3). Les passeurs qui sont trouvés coupables s'exposent à une peine d'emprisonnement allant de 5 à 30 ans, à une amende allant jusqu'à 30 millions de francs CFA (51 000 dollars US) et à la saisie du véhicule ayant servi à transporter les migrants (art. 10, 17, 18). Même « la tentative des infractions prévues par la présente loi est punie des mêmes peines » (art. 13). La loi a commencé à être appliquée à la mi-avril 2016. Selon une étude réalisée en 2018 par l'Institut Clingendael, entre la mi-2016 et avril 2018, près de 10 000 étrangers ont été expulsés du Niger, 282 chauffeurs ont été arrêtés et 300 à 350 véhicules ont été saisis à Agadez et sur la route de la Libye.²² D'après certains rapports, seulement 90 hommes de la région auraient été emprisonnés en application de la loi 36. Ils auraient tous reçu une peine légère et bénéficié rapidement d'une libération conditionnelle.²³ Certaines informations laissent entendre que la loi a été appliquée moins

rigoureusement depuis 2017, dans le but notamment de donner un répit à la région.²⁴

Des statistiques suggèrent une diminution du nombre de personnes réfugiées ou migrantes transitant par Agadez²⁵, mais il est impossible d'évaluer ces chiffres avec précision, d'autant plus que ces personnes ont pris l'habitude d'éviter les villes d'Agadez et de Dirkou et qu'elles empruntent désormais des itinéraires plus dangereux et moins visibles.²⁶ Selon la Matrice de suivi des déplacements de l'OIM, en février 2019, les flux sortants enregistrés au point de suivi des flux de Madama représentaient 66 % de tous les flux sortants du Niger, et 33 % des flux entrants passaient par la ville de Séguédine ; 13 % des flux entrants et 28 % des flux sortants ont été observés à Arlit.²⁷

D'après certaines études portant sur la mise en œuvre de la loi, les mesures anti-traffic ont entraîné des changements. Ainsi, les personnes migrantes évitent les itinéraires habituels afin d'échapper aux contrôles militaires²⁸ et les passeurs ont tendance à faire le trajet de nuit et à transporter moins de migrants.²⁹ On constate en outre la fusion des routes traditionnellement empruntées par les trafiquants de drogues et par les passeurs,³⁰ la professionnalisation de l'industrie de la migration, la prise en charge par d'anciens passeurs du trafic de tramadol entre le Nigeria et la Libye, ainsi que des répercussions négatives générales sur la stabilité.³¹ On observe aussi une recrudescence du banditisme associée à

20 OIM, op. cit., 2018. L'OIM attribue en partie cette diminution au fait que les migrants empruntent d'autres itinéraires pour éviter les nouveaux contrôles mis en place par l'État.

21 Pour le texte de la loi, voir [Loi 2015-36 du 26 mai relative au trafic illicite de migrants](#). Voir aussi A. Massalaki, [Niger passes law to tackle migrant smuggling, first in West Africa](#), Reuters, 2015.

22 J. Tubiana, C. Warin et G. Saeneen, op. cit. p. 23-24.

23 P. Ford, [In high stakes experiment, EU migration policy moves front lines to Niger](#), The Christian Science Monitor, 2018.

24 M. Micallef, R. Horsley et A. Bish, [The Human Conveyor Belt Broken – assessing the collapse of the human-smuggling industry in Libya and the central Sahel](#), Global Initiative against Transnational Organized Crime/Clingendael, 2019, p. 57.

25 OIM, op. cit., 2018. Les flux ont diminué de 75 % en 2017 par rapport à 2016.

26 REACH, [Libya: Understanding the impact of EU migration measures on refugees and migrants](#), 2018.

27 OIM, [Niger – Flow Monitoring Report \(February 2019\)](#), 2019.

28 E. Reidy, [Destination Europe: Desperation](#), IRIN News (renommé The New Humanitarian depuis la publication de cet article), 2018. D'après Reidy, la campagne de répression de la migration irrégulière appuyée par l'UE n'a pas réussi à faire cesser les mouvements des migrants du Niger à la Libye : elle a simplement eu pour effet de forcer ces personnes à se déplacer clandestinement.

29 M. Micallef, R. Horsley et A. Bish, [The Human Conveyor Belt Broken – assessing the collapse of the human-smuggling industry in Libya and the central Sahel](#), Global Initiative against Transnational Organized Crime/Clingendael, 2019, p. 7.

30 Ibid., p. 56 et 57.

31 J. Tubiana, C. Warin et G. Saeneen, op. cit.

la perte des activités génératrices de revenus par les nombreuses personnes auparavant impliquées légitimement dans l'industrie de la migration et une augmentation des prix et des pots-de-vin que les personnes réfugiées ou migrantes doivent payer.³² En 2017, l'OIM a enregistré une augmentation significative du nombre de migrants abandonnés dans le désert ainsi que des décès associés.³³

Le déplacement en période de conflit au Mali

Au Mali comme au Niger, la mobilité prend une multitude de formes. La migration saisonnière et la migration circulaire inter et intrarégionale comprennent les déplacements des personnes qui cherchent à atteindre l'Afrique du Nord et l'Europe.³⁴ On estime qu'en 2017, les mouvements migratoires transitant par le Mali étaient six à huit fois moins importants que ceux passant par le Niger.³⁵ Contrairement au Niger, le Mali ne compte aucune région qui dépend économiquement de l'industrie de la migration.³⁶ L'OIM rapporte qu'entre juin 2016 et avril 2018, plus de 125 642 migrants (36 981 entrants et 88 661 sortants) ont été enregistrés aux points de suivi des flux situés au Mali.³⁷ On estime à plus de 7 000 le nombre de migrants qui ont transité par des foyers (les maisons où les migrants attendent de poursuivre leur trajet) à Gao en 2017.³⁸

En 2012, le Mali a adopté la loi sur la lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées. La loi contient des dispositions sur le trafic de personnes, qu'elle considère comme une « pratique assimilée »

à la traite de personnes. Le trafic et la traite sont passibles de la même peine d'emprisonnement (entre 5 et 10 ans). En 2018, la police a commencé à effectuer des contrôles, ce qui a donné lieu à l'arrestation de plusieurs passeurs à Gao. Neuf personnes ayant assumé des rôles mineurs dans le trafic de migrants ont été brièvement détenues. Cela a entraîné des changements dans la situation sécuritaire pour les personnes réfugiées ou migrantes et compliqué l'accès pour différents acteurs, comme les ONG et les enquêteurs 4Mi.

Le trafic de marchandises illicites ou irrégulières au Mali engendre l'insécurité à divers niveaux. On rapporte en effet des attaques contre des particuliers, des agents de l'État et des commerçants, mais aussi des conflits entre trafiquants et groupes armés.³⁹ Dans ce contexte, la migration irrégulière ne peut pas simplement être considérée comme une conséquence du conflit : elle doit plutôt être vue dans une perspective plus large qui tient compte des dynamiques de la criminalité, de l'adaptation et de la résistance découlant de l'existence de réseaux concurrents de gouvernance informelle.⁴⁰ Les conflits au Mali, la présence d'un certain nombre de groupes armés, dont certains d'allégeance islamiste, ainsi que celle d'acteurs internationaux comme la MINUSMA et l'opération Barkhane, pourraient avoir des répercussions sur la situation globale du trafic et de la traite dans la région, même si les itinéraires ne semblent pas avoir beaucoup changé depuis le début du conflit.⁴¹

32 Ibid.

33 OIM, [Rapport de mission sur l'évaluation des routes migratoires du 19-25 juillet](#), 2017. Il est difficile d'établir la portée du lien de causalité entre l'intensification de la surveillance, d'une part, et le caractère mouvant des itinéraires de migration ou l'augmentation du nombre de décès survenant dans le désert. Pour plus d'informations, voir J. Bergmann, J. Lehmann, T. Munsch et W. Powell, [Protection Fallout. How Increasing Capacity for Border Management Affects Migrants' Vulnerabilities in Niger and Mali](#), Global Public Policy Institute, RMMS West Africa et Danish Refugee Council, 2017, p. 44.

34 T. Cantens et G. Raballand, [Fragile Borders: rethinking borders and insecurity in northern Mali](#), Global Initiative Against Transnational Organized Crime, 2016.

35 F. Molenaar et T. Van Damme, op. cit.

36 J. Bergmann, J. Lehmann, T. Munsch et W. Powell, op. cit., p. 37.

37 OIM, [DTM Flow Monitoring Mali. Results Snapshot #30](#), 2018.

38 Conseil de sécurité, [Rapport final du Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 \(2017\) du Conseil de sécurité sur le Mali](#), 2018, par. 135.

39 Ibid., p. 2.

40 M. Bøås, [Crime, Coping, and Resistance in the Mali-Sahel Periphery](#), African Security, 2015, vol. 8.

41 F. Molenaar et T. Van Damme, [Irregular migration and human smuggling networks in Mali](#), Clingendael/Netherlands Institute of International Relations, 2017, p. 4.

3. Les passeurs en Afrique de l'Ouest

Dans le droit international, l'expression « trafic illicite de migrants » désigne « le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État Partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État ». ⁴² La perception des passeurs varie cependant selon le contexte du pays, notamment la demande de mobilité, le rôle des autorités et, dans certains cas, les interactions avec la criminalité organisée.

En Afrique de l'Ouest, passeur⁴³ est un terme fourre-tout qui s'applique à une variété d'acteurs impliqués dans l'industrie de la migration, notamment « des facilitateurs, des intermédiaires, des guides [et] des relais ». ⁴⁴ Les enquêteurs 4Mi interrogés dans le cadre de cette recherche avaient des perceptions différentes des passeurs en Afrique de l'Ouest : certains les voyaient comme des personnes fournissant des services de transport aux personnes réfugiées ou migrantes pour se rendre d'un point à un autre, ⁴⁵ d'autres comme des hommes d'affaires, ou comme des personnes bien intentionnées venant en aide aux migrants. ⁴⁶

Les personnes réfugiées ou migrantes interrogées par le 4Mi percevaient généralement leur passeur comme un professionnel (69 % au Mali ; 74 % au Niger) ou comme un agent de voyage (25 % au Mali ; 10 % au Niger). Les réponses variaient selon les villes où les entretiens étaient menés. À Agadez, 81 % des personnes réfugiées ou migrantes décrivaient leur passeur comme un professionnel et seulement 8 % comme un passeur informel ou ad

hoc. Dans la capitale, Niamey, 51 % des personnes interrogées percevaient leur passeur comme un agent de voyage et 42 % comme un professionnel. À Gao, 44 % des répondants percevaient leur passeur comme un professionnel et 33 % comme un agent de voyage. Cet écart de perception entre Niamey et Agadez s'explique notamment par le fait que la plupart des migrants utilisent les services réguliers de transport entre les deux villes et qu'ils sont interviewés dans les stations de bus, tandis qu'à partir d'Agadez, ils doivent recourir aux services d'un passeur pour poursuivre leur route vers le nord. Les options de réponse suggérées dans le questionnaire 4Mi peuvent être influencées par les interprétations des enquêteurs et des répondants, ainsi que par le contexte local. Par exemple, dans la CEDEAO, un « agent de voyage » peut être perçu comme un facilitateur qui offre simplement des services de voyage.

3.1 Les profils des passeurs

Parmi les 153 passeurs interviewés, 142 étaient des hommes et 11 des femmes. Dix femmes ont été interviewées à Agadez et une à Tombouctou. L'âge moyen des passeurs interviewés était de 38 ans, soit 10 ans de plus que l'âge moyen des personnes réfugiées ou migrantes interrogées pendant la même période.

Les passeurs interviewés par le 4Mi au Mali étaient surtout originaires du Mali (68 %). D'autres venaient d'Algérie (14 %), de Mauritanie (6 %) et de Côte d'Ivoire (5 %). La majorité des passeurs interrogés au

⁴² Organisation des Nations Unies, [Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée](#), 2000. Voir aussi J. Carling, A. Gallagher et C. Horwood, [Beyond Definitions: Global migration and the smuggling-trafficking nexus](#), Regional Mixed Migration Secretariat, 2015.

⁴³ Les termes vernaculaires utilisés au Niger, comme an-sùmo- gâl en haoussa, afrod en tamachek, sahib al-frûd en arabe et même fraudeur en français, ont traditionnellement été employés pour faire référence au trafic de marchandises plutôt que de personnes. Historiquement, le trafic de personnes était une activité secondaire réalisée par ces commerçants. Pour plus d'informations, voir J. Brachet, [Manufacturing Smugglers: From Irregular to Clandestine Mobility in the Sahara](#), *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 2018, vol. 676, p. 16-35.

⁴⁴ « Ils sont facilitateurs, intermédiaires, guides, relais, c'est un véritable business. » Enquêteurs interviewés au Mali en novembre 2018.

⁴⁵ « Pour moi, les passeurs, ce sont des personnes qui s'occupent de faire passer les migrants d'un point à un autre. Ce sont des gens ordinaires. » Enquêteur 4Mi à Tombouctou.

⁴⁶ Enquêteur 4Mi à Gao.

Niger étaient Nigériens (87 %). Les autres venaient d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, notamment le Sénégal (3 %), le Ghana (3 %) et le Togo (3 %).

La plupart des passeurs interviewés ont dit avoir un certain niveau d'éducation, notamment une éducation primaire (38 % au Mali ; 26 % au Niger), une éducation religieuse (37 % au Mali ; 3 % au Niger) et une éducation secondaire (12 % au Mali ; 54 % au Niger).

Certains des passeurs ont signalé que le trafic de migrants était leur seul emploi (32 % au Niger ; 19 % au Mali), mais la plupart ont dit qu'ils avaient un ou plusieurs autres emplois en plus de cette activité. Parmi ceux qui ont dit qu'ils avaient d'autres emplois, certains ont rapporté que le trafic de migrants était leur principal emploi, mais qu'ils avaient aussi un ou des emplois secondaires (26 % au Niger ; 46 % au Mali). Un pourcentage plus élevé d'entre eux ont signalé que le trafic de migrants était un emploi secondaire par rapport à leur emploi principal (41 % au Niger ; 35 % au Mali).

Devenir passeur

La plupart des passeurs interviewés par le 4Mi au Mali et au Niger ont dit qu'ils avaient commencé à pratiquer cette activité parce qu'elle leur permettait de gagner plus d'argent que leur emploi précédent (90 % au Mali ; 77 % au Niger). Dix pour cent des passeurs interrogés au Niger ont dit qu'ils s'étaient tournés vers cette activité parce qu'elle exigeait moins d'efforts que d'autres emplois.

Voici quelques témoignages recueillis par les enquêteurs 4Mi au sujet des motivations des passeurs :

Je suis impliqué parce que je n'ai aucune autre activité pour survivre.

Passeur à Tombouctou.

Mon activité de passeur est dangereuse, mais elle profite à toute ma famille et à ma communauté, donc je prends le risque.

Passeur à Tombouctou.

Avant, j'étais une migrante parce que je passais par ici. J'ai fait plus de cinq ans en Libye donc j'avais des connaissances. À mon retour, j'ai commencé à vendre de la nourriture à l'autogare et c'est là que tout a commencé. Maintenant que cette loi a été votée et qu'on ne peut plus faire ce travail, je continue mon activité principale. Moi, je fais ce travail pour aider les migrants, parce que j'ai vu comment d'autres passeurs escroquaient les migrants et, actuellement, j'ai mon propre fils en Italie, donc ce travail me paye.

Passeur à Agadez.

Moi, c'est mon père qui était ici et qui faisait cette activité. À mon arrivée, j'ai voulu rejoindre la Libye, mais il a voulu que je reste pour l'aider. Maintenant, je suis mon propre patron et je suis fier parce que j'aide beaucoup mes frères sénégalais. Je suis marié avec une nigérienne j'ai même deux enfants, donc c'est déjà bon.

Passeur à Agadez.

De nombreux passeurs interviewés par le 4Mi ont rapporté avoir commencé à exercer cette activité en mettant des migrants en lien avec des passeurs (41 % au Niger ; 51 % au Mali). Certains ont dit qu'ils avaient directement commencé à travailler dans un réseau de passeurs (45 % au Niger ; 30 % au Mali). Un pourcentage plus faible ont dit qu'ils avaient commencé à occuper un emploi qui n'avait rien à voir avec cette activité et que leur employeur leur

avait par la suite donné des tâches en lien avec le trafic de migrants (6 % au Mali ; 7 % au Niger).

Les passeurs le long des routes migratoires

L'enquête 4Mi fournit des informations intéressantes sur les diverses interactions entre les personnes réfugiées ou migrantes et les passeurs. Que ce soit au début de leur voyage ou sur la route entre leur pays d'origine et la dernière ville avant le désert du Sahara, l'enquête 4Mi montre comment ces personnes trouvent des passeurs et prennent contact avec eux dans des lieux inconnus. Les résultats de l'enquête montrent qu'il n'y a pas de scénario type, mais plutôt une diversité de cas donnant une vision globale de la situation.

Les personnes réfugiées ou migrantes n'ont pas toujours besoin d'un passeur avant d'atteindre le désert. Avant leur arrivée dans le nord du Mali ou du Niger, elles peuvent en théorie se déplacer librement et utiliser les moyens de transport classiques. Selon un enquêteur interrogé à Tombouctou, certaines personnes réfugiées ou migrantes font néanmoins appel à un passeur avant le désert afin d'éviter les différents postes de contrôle, où le risque d'être arrêté ou de devoir verser des pots-de-vin est plus élevé. C'est également le cas au Niger, où les personnes réfugiées ou migrantes ont commencé à avoir davantage recours à des passeurs qu'au transport public depuis l'entrée en vigueur de la loi no 2015-36.⁴⁷ Ce recours à des passeurs s'explique aussi par le fait que ces personnes arrivant dans un lieu inconnu ont besoin d'être aiguillées et que les passeurs, dont les coordonnées leur ont souvent été fournies par des proches, sont leur seul contact.⁴⁸

Les interviews menées auprès des personnes réfugiées ou migrantes dans le cadre de l'enquête 4Mi indiquent que des passeurs opèrent dans des pays côtiers d'Afrique de l'Ouest (Côte

d'Ivoire, Guinée, Nigeria) pour aider des personnes souhaitant emprunter la route de la Méditerranée centrale à atteindre le désert. Ceci mène à penser que les réseaux de passeurs opérant à partir de ces pays sont plus développés et participent au recrutement de candidats à la migration dans les villages et les villes de petites et moyennes importances. Ils ont souvent un rôle de coordination plutôt que d'assistance pratique au franchissement clandestin de frontières. C'est une spécificité importante du phénomène de la migration en Afrique de l'Ouest : les passeurs ont une fonction de « connectivité » et mettent souvent en contact les migrants avec des personnes présentes sur place pour la suite du trajet. Une grande attention a été accordée aux réseaux de passeurs opérant dans les principales zones de transit situées juste avant le désert, mais trop peu d'études s'intéressent aux passeurs intervenant dans et depuis les pays côtiers.

Les influences des migrants

Selon l'enquête 4Mi, très peu de personnes réfugiées ou migrantes ont été incitées à partir par des passeurs (6 % au Mali ; 5 % au Niger). Les amis (46 % au Niger ; 37 % au Mali) et la famille (voir schéma ci-dessous) jouent un bien plus grand rôle dans cette prise de décision et, dans de nombreux cas (51 % au Mali ; 24 % au Niger), les personnes migrantes ont pris leur décision seules. Concernant l'organisation du voyage, 20 % des personnes réfugiées ou migrantes du Niger ont affirmé avoir commencé leur périple avec l'aide de passeurs, contre 8 % au Mali.

47 M. Micallef, R., Horsley et A. Bish, [The Human Conveyor Belt Broken – assessing the collapse of the human-smuggling industry in Libya and the central Sahel](#), Global Initiative against Transnational Organized Crime/Clingendael, 2019, p. 59.

48 Entretiens avec des enquêteurs 4Mi.

Qui vous a incité à émigrer ?

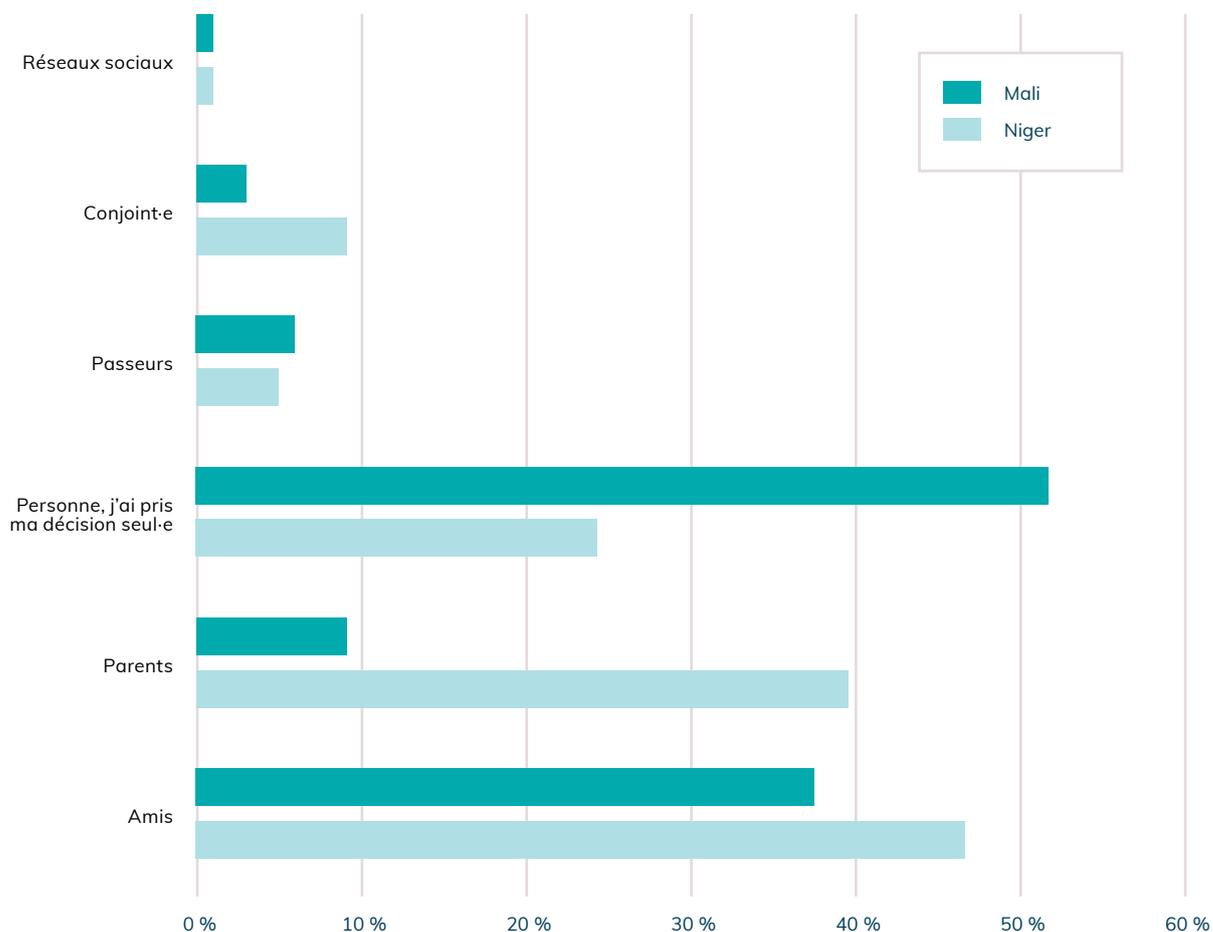


Schéma 1. Source : enquête 4Mi auprès des réfugiés et migrants (Niger n = 1161 ; Mali n = 2241)

Les premiers contacts avec des passeurs

Selon les résultats de l'enquête 4Mi, la rencontre avec les passeurs se fait de différentes manières au Mali et au Niger. Au Mali, la plupart (75 %) des personnes réfugiées ou migrantes prennent elles-mêmes contact avec les passeurs. De nombreuses autres (69 %) sont mises en relation avec les passeurs par des proches ou des connaissances. Au Niger, la plupart (74 %) des personnes réfugiées ou

migrantes sont dirigées vers des passeurs par d'autres passeurs. Elles sont nombreuses à prendre elles-mêmes contact (65 %) avec des passeurs ou à être mises en relation avec eux par des proches ou des connaissances (61 %).⁴⁹

La plupart des personnes réfugiées ou migrantes interrogées au Niger qui ont déclaré avoir commencé leur périple avec l'aide d'un passeur venaient du Nigeria (26 %), de Guinée (12 %) et de Côte

49 Dans cette section, de nombreux pourcentages sont issus de questions à choix multiples auxquelles les personnes interrogées pouvaient donner autant de réponses qu'elles le souhaitaient. La somme des chiffres indiqués peut donc dépasser 100 %.

d'Ivoire (13 %). Celles interrogées au Mali venaient pour la plupart de Guinée (28 %), du Burkina Faso (20 %) ⁵⁰ et de Côte d'Ivoire (12 %). La plupart des personnes interrogées qui avaient pris la route avec l'aide d'un passeur continuaient à y avoir recours pour la suite de leur trajet (95 % au Niger ; 75 % au Mali). Rares étaient les personnes qui avaient commencé leur périple avec l'aide d'un passeur et qui le poursuivaient sans assistance (0,1 % : 30 personnes interrogées au Mali et 1 à Agadez).

Le recours aux passeurs pendant le voyage

Parmi les personnes réfugiées ou migrantes interrogées, certaines ont dit n'avoir bénéficié d'aucune aide pour parcourir la première étape de leur périple jusqu'au lieu de l'entretien (47 % au Mali ; 16 % au Niger), tandis que d'autres ont signalé avoir été aidées par un passeur (36 % au Mali ; 39 % au Niger) ou par des proches (26 % au Mali ; 42 % au Niger). Très souvent, la décision de faire appel à un passeur (pour une partie ou la totalité du trajet) dépend de la connaissance ou non d'autres personnes migrantes ou de passeurs. ⁵¹ Dans certains cas, les passeurs offrent aux personnes réfugiées ou migrantes d'organiser l'ensemble de leur périple. Ces offres peuvent inclure les coordonnées de « coxeurs » pour chaque étape du parcours, qui mettent en contact les personnes réfugiées ou migrantes avec les propriétaires de « ghettos » et les chauffeurs. Elles illustrent bien comment les réseaux locaux, par exemple à Agadez, sont liés à des réseaux plus larges opérant sur toute une route migratoire, souvent grâce aux liens ethnolinguistiques qui unissent les différentes communautés. ⁵²

Les services offerts par les passeurs

Les services offerts par les personnes impliquées dans l'industrie de la migration au Mali et au Niger sont variés. ⁵³ Le terme générique de « passeur » inclut les chauffeurs, les « coxeurs », les propriétaires de « ghettos », les intermédiaires entre les transporteurs et les personnes qui coordonnent les réseaux. Le marché de la migration repose également sur d'autres activités économiques, comme la vente d'eau, les cybercafés, les téléboutiques et les agences de transfert de fonds. ⁵⁴ Ces activités ne relèvent pas en soi du trafic de migrants, mais elles font partie de l'économie de la migration au sens large.

Les schémas ci-dessous donnent un aperçu des services offerts par les passeurs au Mali et au Niger, d'après les entretiens 4Mi. Ces schémas comparent les informations collectées auprès des passeurs et des personnes réfugiées ou migrantes concernant les services offerts et reçus, respectivement.

50 Les enquêteurs 4Mi n'ont rencontré aucun passeur au Burkina Faso. Le chiffre indiqué ici pourrait s'expliquer par le fait que les personnes réfugiées ou migrantes provenant du Burkina Faso peuvent avoir commencé leur périple hors de leur pays ou pris contact avec un passeur d'un autre pays par téléphone.

51 Le sexe des personnes réfugiées ou migrantes n'influe pas sur ce point.

52 F. Molenaar, op. cit., p. 22.

53 Entretien avec un enquêteur de 4Mi.

54 F. Molenaar, op. cit., p. 2.

Services offerts par les passeurs et utilisés par les réfugiés et les migrants au Mali

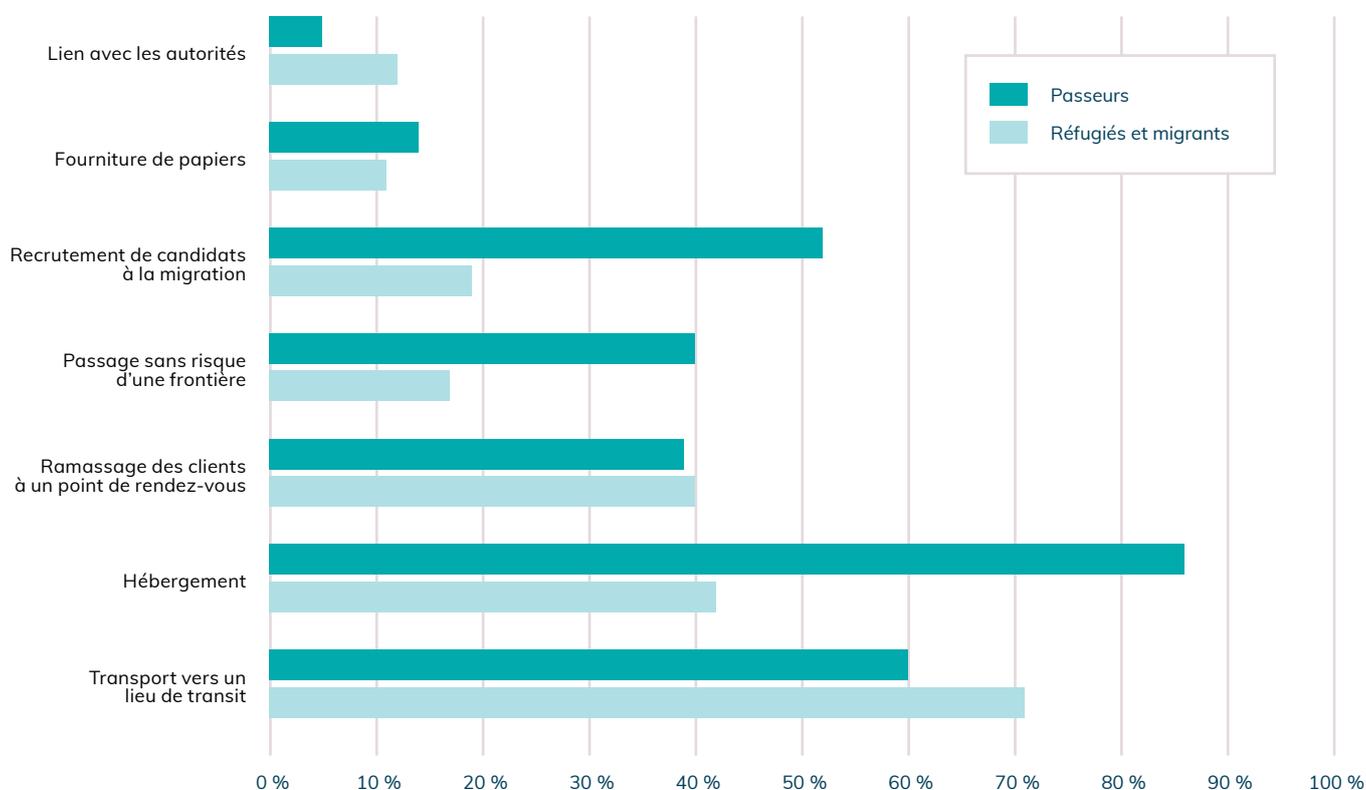


Schéma 2. Source : enquête 4Mi (passeurs : Mali n = 84 ; réfugiés et migrants : Mali n = 854)

L'hébergement, le transport vers les lieux de transit et le ramassage des clients aux points de rendez-vous font partie des principaux services cités par l'ensemble des personnes interrogées. La plupart des passeurs ayant répondu à l'enquête 4Mi (86 % au Mali ; 80 % au Niger) ont déclaré que l'hébergement était le principal service qu'ils offraient, suivi par le transport vers un lieu de transit (71 % au Mali ; 52 % au Niger), le recrutement de candidats à la migration (52 % au Mali ; 74 % au Niger) et le passage sans risque d'une frontière (40 % au Mali ; 46 % au Niger). Les personnes réfugiées ou migrantes ont également signalé que le principal service pour lequel elles faisaient appel à un passeur était l'hébergement

(42 % au Mali ; 89 % au Niger). Elles ont également cité le ramassage à un point de rendez-vous (40 % au Mali ; 72 % au Niger), le passage sans risque d'une frontière (17 % au Mali ; 76 % au Niger) et le recrutement de candidats à la migration (19 % au Mali ; 61 % au Niger).

Au Niger, on observe une différence significative entre les réponses des passeurs et celles des personnes migrantes concernant le « passage sans risque d'une frontière » (76 % des personnes réfugiées ou migrantes ont déclaré avoir bénéficié de ce service, tandis que seulement 46 % des passeurs ont dit l'offrir). Cela peut en partie s'expliquer par la réticence des passeurs à évoquer

Services offerts par les passeurs et utilisés par les réfugiés et les migrants au Niger

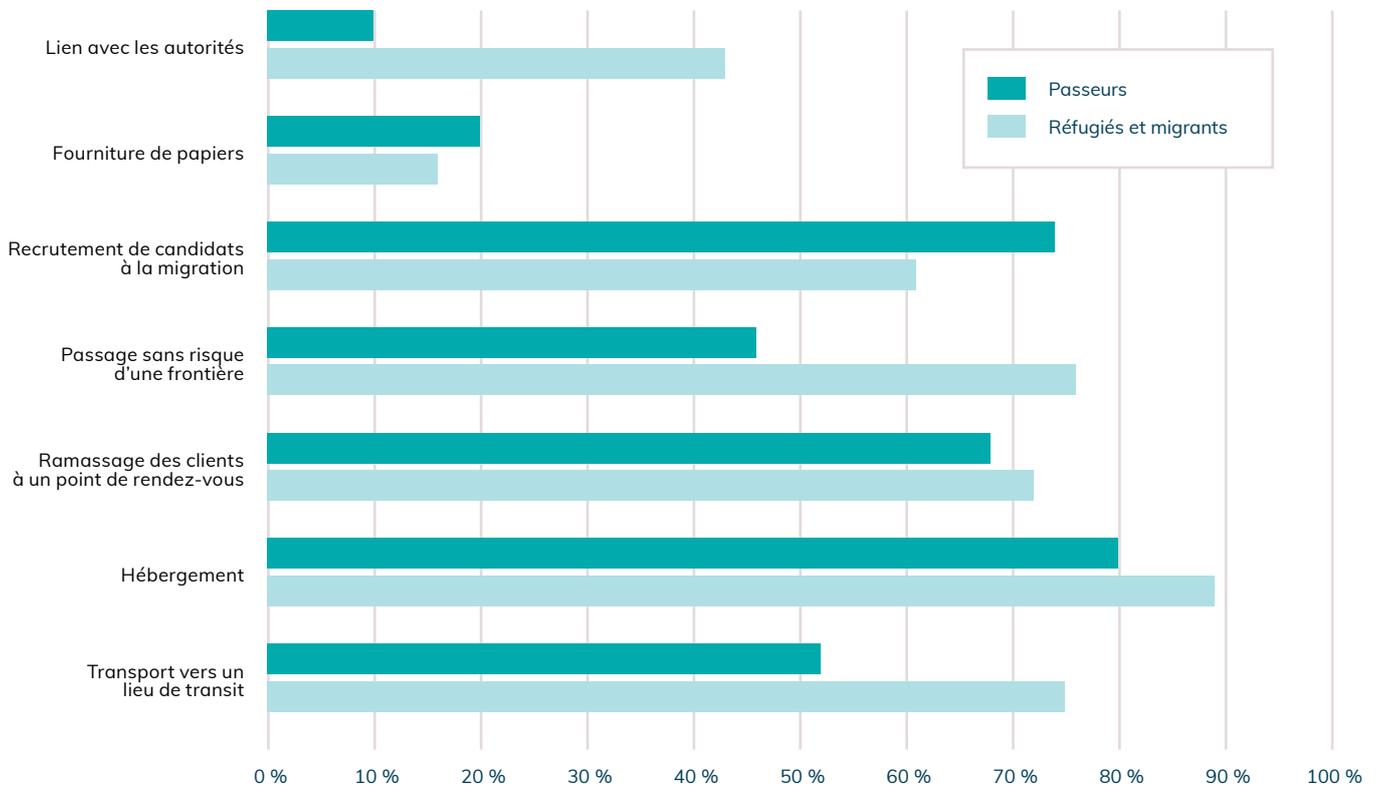


Schéma 3. Source : enquête 4Mi (passeurs : Niger n = 69 ; réfugiés et migrants : Niger n = 549)

l'assistance à l'entrée ou à la sortie du pays depuis l'adoption de la nouvelle législation en la matière. Cela peut aussi être dû à une pratique courante chez les passeurs, qui est d'emmener les personnes réfugiées ou migrantes jusqu'à la frontière, puis de les laisser traverser seules (voir plus bas). Enfin, cette divergence peut également être attribuée au fait que les passeurs interrogés dans le cadre de l'enquête 4Mi ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux auxquels ont eu recours les personnes réfugiées ou migrantes ayant répondu à l'enquête.

Les réponses diffèrent également entre le Niger et le Mali concernant le « lien avec les autorités ». Au Mali, peu de personnes interrogées (5 % des passeurs ; 12 % des personnes réfugiées ou migrantes) ont mentionné ce service, tandis que 43 % des personnes réfugiées ou migrantes au Niger considéraient qu'il s'agissait d'un service important offert par les passeurs. Cela peut s'expliquer par le fait qu'au Mali, le lien avec les autorités est moins nécessaire, car celles-ci sont absentes de certaines régions du pays par lesquelles passent les principaux axes de migration. Au Niger, par contre, la collaboration entre les agents de l'État et les réseaux de passeurs est bien établie (voir plus bas).

3.2 Les réseaux de passeurs

D'après le portrait généralement dressé par certains médias, les passeurs opéreraient dans de grands réseaux criminels transnationaux incluant des trafiquants d'êtres humains, qui organiseraient et superviseraient toutes les étapes de la migration. De telles descriptions laissent entendre que les réseaux de passeurs sont associés à la criminalité organisée et à des organisations criminelles complexes dotées d'une large présence sur le terrain et d'un système de coordination hiérarchique.⁵⁵

Les politiques migratoires ont assimilé ce préjugé.⁵⁶ En réalité, le mode opératoire des passeurs en Afrique de l'Ouest est bien plus nuancé. Si l'on en croit la littérature sociale et anthropologique, les réseaux sont plutôt fragmentés et peu structurés. Nous analyserons ici les données de l'enquête 4Mi concernant les réseaux de passeurs dans le contexte politique et social du Mali et du Niger.

Les réseaux de passeurs au Niger

Au Niger, les réseaux de passeurs opèrent dans un contexte où l'État, bien que faible, est militairement présent dans les zones traversées par les routes migratoires. Entre Agadez et Madama, cette présence n'empêche pas le trafic de migrants. Avant l'adoption de mesures de lutte contre le trafic de migrants, en 2016, cette activité était décrite comme « une extorsion soutenue par l'État en échange de protection ». ⁵⁷ Le trafic de migrants était largement toléré, normalisé et même institutionnalisé.⁵⁸

Les routes empruntées étaient bien définies, standardisées et connues de tous. Des véhicules militaires escortaient chaque semaine des convois de camions entre les villes et villages du nord du Niger et des transporteurs de personnes migrantes et réfugiées s'y joignaient, ce qui était toléré par les forces de sécurité.⁵⁹ De nombreuses études révèlent que les fonctionnaires fermaient les yeux sur ces activités, qui représentaient pour eux une source importante de revenus.⁶⁰ Ces dynamiques étaient une caractéristique déterminante du mode opératoire des réseaux de passeurs.

Avant l'entrée en vigueur de la loi no 2015-36, les réseaux de passeurs nigériens étaient considérés comme étant relativement fragmentés et peu coordonnés,⁶¹ guidés par le principe de « connectivité », c'est-à-dire organisés de manière horizontale et interconnectée de part et d'autre des frontières.⁶² Ils étaient en outre décrits comme étant segmentés et peu structurés, plutôt que hiérarchiques.⁶³ Une certaine hiérarchie pouvait parfois être observée, par exemple chez les transporteurs, où plusieurs camions pouvaient appartenir à un même propriétaire, mais cela faisait rarement de ce dernier un véritable chef de réseau. Ces réseaux informels étaient fluides et accessibles et les aspirants passeurs pouvaient facilement s'y joindre.

Depuis l'application de la loi en 2016, la nature de ces réseaux a changé : ils sont devenus moins accessibles et se sont professionnalisés.⁶⁴ Les

55 P. Tinti et T. Westcott, op. cit., p. 3.

56 L'Union européenne affirme baser sa politique migratoire sur trois principaux axes d'action : 1) sauver et protéger la vie des personnes migrantes ou réfugiées ; 2) briser le modèle économique des passeurs et des trafiquants ; 3) offrir des voies de migration légales. Voir : Commission européenne, 2018.

57 R. Snyder et A. Duran-Martinez, [Does illegality breed violence? Drug trafficking and state sponsored protection rackets](#), Crime Law and Social Change, 2009, vol. 52, no 3. Les auteurs font référence aux « systèmes informels en vertu desquels les autorités s'abstiennent de faire appliquer la loi ou l'appliquent de manière sélective contre les rivaux d'une organisation criminelle en échange d'une part des profits générés par cette organisation ». Voir aussi : L. Raineri, op. cit.

58 L. Raineri, op. cit.

59 F. Molenaar, J. Tubiana et C. Warin, [Caught in the middle - A human rights and peace-building approach to migration governance in the Sahel](#), Clingendael/Netherlands Institute of International Relations, 2018.

60 International Crisis Group, [The Central Sahel: A Perfect Sandstorm](#), 2015, p. 16.

61 J. Brachet, op. cit., p. 29.

62 F. Molenaar et T. Van Damme, op. cit., p. 20.

63 Entretien de l'auteure avec Julien Brachet.

64 Les personnes réfugiées ou migrantes interrogées par le 4Mi au Niger considéraient dans 74 % des cas que leurs passeurs étaient des professionnels. Ce pourcentage s'élève à 81 % pour les personnes interrogées à Agadez.

mesures de lutte contre le trafic de migrants prises par l'État nigérien ont principalement ciblé les petits acteurs (par exemple, les chauffeurs et les guides) plutôt que les hommes d'affaires influents impliqués dans de larges réseaux de passeurs, dont les liens avec l'establishment politique et les groupes armés limitaient le risque d'être pris pour cibles.⁶⁵ Ces mesures ont conduit à « la concentration du trafic de migrants entre les mains d'éléments plus criminels avec des liens transnationaux ». ⁶⁶ Depuis l'entrée en vigueur de la loi no 2015-36, des rapports signalent que les passeurs utilisent des routes alternatives plus risquées pour contourner Agadez,⁶⁷ qui peuvent être les mêmes que celles utilisées par les trafiquants de drogue.⁶⁸ Il est cependant difficile d'associer directement certains comportements délictueux avec les conséquences de l'application de cette loi.

Les réseaux de passeurs au Mali

Au Mali, le mode opératoire des réseaux de passeurs est défini par l'absence de l'État et le rôle important joué par les groupes armés dans l'économie politique du nord du pays, ainsi que par l'insécurité qui règne dans le centre. Dans le nord du Mali, les réseaux de passeurs, les autorités et les groupes armés non étatiques sont tous impliqués dans le trafic de migrants.⁶⁹ Dans ce contexte, différents types d'échanges licites et illicites émergent et les organisations qui contrôlent ces échanges ont souvent des liens avec des activités criminelles et avec l'étranger. Les interventions

militaires, notamment l'opération Barkhane menée par la France pour lutter contre le terrorisme, peuvent également avoir une influence sur le mode opératoire des réseaux de passeurs, qui peuvent par exemple choisir d'emprunter des routes alternatives moins visibles.⁷⁰

Au Mali, et surtout dans le nord du pays, l'industrie de la migration s'inscrit dans une sphère criminelle plus large. Pour pouvoir mener leurs activités, les passeurs doivent être en contact avec les groupes armés qui contrôlent les routes migratoires. L'accès aux voies de trafic est possible grâce aux liens noués avec d'autres réseaux de trafiquants et avec les groupes armés et leurs affiliés. Ces liens sont assurés soit par des accords spécifiques, soit par des relations personnelles.⁷¹ Les informations concernant ces relations sont rares, mais les entretiens menés avec les enquêteurs 4Mi portent à croire que le type de relation le plus commun entre les groupes armés et les convois de migrants est le droit de passage accordé aux passeurs.⁷² Le trafic d'êtres humains n'est pas l'activité la plus lucrative dans la région, où d'autres formes de trafic prolifèrent. Les groupes armés se contentent donc d'organiser des couloirs pour les passeurs, mais ils ne contrôlent pas eux-mêmes cette activité.⁷³ L'industrie de la migration au Mali ne peut donc pas être considérée comme étant facile d'accès, comme c'était le cas à Agadez avant que la migration ne soit réprimée.⁷⁴

65 F. Molenaar, [Why the EU should help former smugglers get a job](#), Clingendael/Netherlands Institute of International Relations, 2018, p. 4.

66 Ibid.

67 F. Molenaar, J. Tubiana et C. Warin, op. cit.

68 J. Tubiana, C. Warin et G. Saeneen, op. cit.

69 Conseil de sécurité, op. cit. (section V).

70 L'opération Fildjo, menée par l'armée malienne et la MINUSMA avec l'appui de Barkhane afin de sécuriser la ville de Gao à la suite d'un attentat à la voiture piégée survenu en janvier 2017, en est un exemple. Elle inclut « des opérations de sécurisation autour de la ville, des contrôles d'identité, le renforcement des check points ainsi que des patrouilles effectuées dans la ville, de jour comme de nuit ». Voir : Représentation permanente de la France auprès des Nations unies à New York, [Lutte contre le terrorisme au Mali : l'opération Fildjo](#), 2017.

71 Groupe de discussion avec des enquêteurs 4Mi à Gao, novembre 2018.

72 Le prix habituel pour le passage d'un poste de contrôle serait de 5 000 francs CFA (8,5 dollars US) par migrant. Il est très difficile de trouver des informations sur le parcours des personnes migrantes, les dynamiques relatives au trafic de migrants et les exactions et extorsions perpétrées au-delà de Gao et de Tombouctou, vers le désert du Sahara. Les transporteurs sont connus pour leur spécialisation : à partir de Gao, ce sont surtout des Touaregs qui conduisent les personnes migrantes au Niger (Agadez et Madama) ou en Algérie. À partir de Tombouctou, c'est un réseau de transporteurs majoritairement arabes qui fait la connexion avec l'Algérie. Cette route est de plus en plus populaire. Groupe de discussion avec les enquêteurs 4Mi à Gao, novembre 2018.

73 M. Micallef, R. Horsley et A. Bish, [The Human Conveyor Belt Broken – assessing the collapse of the human-smuggling industry in Libya and the central Sahel](#), The Global Initiative against Transnational Organized Crime/Clingendael, 2019, p. 80-81.

74 F. Molenaar et T. Van Damme, op. cit. ; voir aussi : F. Molenaar, op. cit.

Les réseaux de passeurs à Gao

Les migrants se font intercepter par des « coxeurs » ou des apprentis passeurs à Wabaria, un poste de contrôle situé sur la route qui mène à Gao, ou aux arrêts de bus.⁷⁵ Les « coxeurs » travaillent souvent pour des propriétaires de « ghettos » ou en collaboration avec un passeur, ou bien ils sont payés directement par les migrants.⁷⁶ Ils sont les premiers interlocuteurs des personnes qui se dirigent vers le nord. De nombreux migrants ont déjà les coordonnées ou le nom d'un « coxeur » lorsqu'ils arrivent à Gao, tandis que d'autres le trouvent une fois sur place. Ces différents acteurs se connaissent souvent entre eux et ont créé des liens, parfois familiaux. Ces liens personnels rendent ces réseaux plus solides et plus difficiles à atteindre et à démanteler.⁷⁷

Différentes solutions d'hébergement existent à Gao. Des apprentis passeurs ou des anciens migrants louent des chambres aux nouveaux arrivants le temps qu'ils cherchent un passeur pour organiser la suite de leur périple. Il existe également des foyers gérés par des passeurs qui possèdent des maisons et des véhicules servant à accompagner les migrants à travers le désert jusqu'à la frontière algérienne.⁷⁸ Ces propriétaires sont généralement d'anciens migrants qui se sont installés à Gao et y ont vécu suffisamment longtemps pour nouer des liens avec des passeurs et avec les autorités locales.

À Gao, les passeurs contrôlent souvent l'accès aux migrants et limitent leur liberté de mouvement. Selon certaines informations, des migrants seraient confinés dans des ghettos fermés jusqu'à leur départ pour l'Algérie ou ailleurs.⁷⁹ Cela illustre bien comment la distinction entre le trafic de migrants et la traite de personnes peut s'estomper : certaines personnes réfugiées ou migrantes peuvent tomber dans une situation de dépendance, voire d'exploitation, à un moment ou un autre après leur départ.

Des réseaux de passeurs peu structurés et flexibles

Selon les données de l'enquête 4Mi, les passeurs peuvent occuper plusieurs fonctions. Certains sont aidés de jeunes assistants pour le recrutement de migrants ou pour d'autres menues besognes. Les différents membres du réseau collaboreraient donc plutôt de manière informelle que dans le cadre d'une structure hiérarchique fixe.

La plupart des passeurs interrogés ont déclaré travailler généralement seuls, surtout au Niger (86 %, contre 69 % au Mali). L'expression « travailleur seul » peut être entendue comme une participation à l'industrie de la migration au sens large, par opposition à la « participation à un réseau ». Cela ne veut pas dire qu'ils ne coopèrent pas avec d'autres, mais plutôt qu'ils ont différentes allégeances et des relations de travail multiples dans un réseau flexible

75 Entretien avec des enquêteurs 4Mi.

76 Entretien avec un journaliste spécialisé dans la migration au Sahel.

77 Groupe de discussion avec les enquêteurs 4Mi à Gao, novembre 2018.

78 Le prix d'une place en foyer serait de 2 000 francs CFA (3,4 dollars US) par jour.

79 Entretiens avec des enquêteurs 4Mi.

et peu structuré.⁸⁰ Les données de l'enquête 4Mi vont également dans ce sens en montrant que la majorité des passeurs qui affirment travailler seuls occupent plusieurs fonctions (74 % au Mali comme au Niger). Cette donnée confirme l'hypothèse des allégeances et collaborations multiples avec d'autres membres du secteur. À l'inverse, les passeurs qui affirmaient travailler en réseau au Mali (65 %) ont déclaré ne fournir qu'un seul type de service. Cela sous-entend que les passeurs travaillant en réseau ont tendance à avoir une fonction fixe et régulière et à ne pas avoir plusieurs allégeances. Ces réseaux s'apparentent donc davantage aux réseaux criminels, dont les membres ont eux aussi des fonctions fixes.

Les aspirants passeurs commencent à s'impliquer par l'intermédiaire de relations personnelles. Les jeunes conducteurs peuvent par exemple travailler comme assistants ou accompagnateurs des chauffeurs avant de devenir eux-mêmes chauffeurs.⁸¹ Ils peuvent aussi avoir plusieurs collaborateurs, s'ils font partie de réseaux horizontaux et peu structurés. D'après l'enquête 4Mi, la plupart des passeurs ont commencé comme « coxeurs », puis ont été intégrés à des réseaux plus larges dans lesquels ils ont accédé à des fonctions plus importantes.

Les entretiens menés par l'équipe 4Mi auprès de passeurs au Mali laissent entendre que ceux qui travaillent seuls ont tendance à participer davantage au recrutement de migrants (62 % contre 31 % pour ceux qui disent travailler en réseau) et à l'offre d'hébergement (33 % contre 15 %). Par ailleurs, de nombreux passeurs interrogés au Mali ont déclaré participer activement au transport des migrants, indépendamment de s'ils travaillaient en réseau ou non (71 % des passeurs travaillant seuls et 77 % de ceux travaillant en réseau).

Au Niger, les enquêteurs 4Mi ont identifié moins de différences dans les types de services offerts par les passeurs qui affirmaient travailler seuls et ceux qui disaient travailler en réseau. Parmi les premiers, 66 % ont signalé participer au recrutement des migrants et 55 % proposaient un hébergement, contre 70 % et 50 % respectivement pour ceux qui travaillaient en réseau.⁸²

Les liens entre les passeurs le long du trajet

Selon l'enquête 4Mi et d'autres publications, les réseaux de passeurs d'Afrique de l'Ouest sont majoritairement horizontaux et reposent sur des liens régionaux. Il peut s'agir de relations indirectes fonctionnant de manière semblable au système *hawala*, qui permet des transferts d'argent entre des personnes vivant dans des lieux différents et qui ne se connaissent pas forcément, mais qui ont des contacts en commun.⁸³ Ce principe peut s'appliquer à certains réseaux de trafic de migrants peu organisés : un passeur peut ne connaître personne là où un migrant veut aller, mais il a des chances de connaître quelqu'un qui connaît la bonne personne et peut ainsi mettre son client en lien avec un futur prestataire de services. Ces connexions relient les différentes villes d'un même pays — au Mali, par exemple, de nombreux « coxeurs » exercent leur activité depuis Bamako ou Mopti et mettent les réfugiés et les migrants en lien avec des « coxeurs » et des passeurs à Gao —, mais aussi de différents pays. Ces connexions et modes de collaboration entre différents maillons de la chaîne concernent aussi d'autres aspects, comme le paiement du voyage.

80 Contrairement aux activités criminelles, où les allégeances sont typiquement unilatérales. Des études ont observé que les passeurs travaillant entre le Niger et la Libye affirment également travailler seuls et se définissent comme des auto-entrepreneurs. Voir, par exemple : P. Tinti et T. Westcott, op. cit., p. 13.

81 P. Tinti et T. Westcott, op. cit., p. 13.

82 Étant donné que les personnes interrogées pouvaient opter pour plusieurs réponses, le total des pourcentages peut dépasser 100 %.

83 L'exemple est tiré de P. Tinti et T. Reitano, *Refugee, migrant, smuggler saviour*, Oxford, Oxford University Press, 2016, p. 66.

La plupart des passeurs ont signalé qu'ils n'accompagnaient pas personnellement les réfugiés et les migrants de l'autre côté des frontières (73 % au Mali ; 74 % au Niger). Toutefois, 71 % des passeurs interrogés au Niger et 48 % de ceux interrogés au Mali ont déclaré qu'une personne se trouvait de l'autre côté de la frontière pour accueillir leurs clients, ce qui laisse supposer qu'il existe un lien entre les passeurs de part et d'autre des frontières. Ces chiffres, tout comme d'autres données tirées de l'enquête 4Mi et d'autres études, donnent également à entendre que les réseaux intervenant au Niger sont bien plus étendus dans d'autres pays (au moins dans les pays côtiers) que les réseaux opérant au Mali.⁸⁴

Plusieurs études détaillent les liens entre les transporteurs (appartenant principalement à la communauté toubou) se déplaçant d'Agadez à Sebha, dans le sud de la Libye (un trajet d'environ 2 400 km), mais les informations concernant les liens entre les passeurs maliens et algériens ou entre les passeurs des pays côtiers et les principales zones de transit du Mali et du Niger sont beaucoup plus rares. Les groupes de discussion organisés avec les enquêteurs 4Mi à Gao laissent entendre qu'il existe des liens transnationaux entre les passeurs de Gao et ceux d'Algérie.

84 F. Molenaar, op. cit., p. 21.



Photo : Sven Torfinn/Panos

Un homme du Niger prêt à embarquer un camion avec 150 autres réfugiés et migrants voyageant entre Agadez et la frontière, en direction de la Libye ou l'Algérie.

4. Le traitement des réfugiés et migrants par les passeurs

Impressions générales

Les résultats de l'enquête 4Mi laissent entendre que, dans l'ensemble, les passeurs pensent qu'ils n'exploitent pas les réfugiés et les migrants (seuls 17 % des passeurs au Niger et 16 % au Mali estiment que les passeurs exploitent les migrants). La plupart (69 % des passeurs interrogés au Mali et 93 % au Niger) estiment offrir un bon service aux

réfugiés et migrants. Nombre d'entre eux (89 % au Mali et 57 % au Niger) ont affirmé qu'ils expliquaient les risques du voyage à leurs clients. Au Niger, 23 % des passeurs interrogés ont dit qu'ils n'expliquaient pas les risques et 20 % n'ont pas souhaité répondre à la question.

Pensez-vous que les passeurs exploitent les réfugiés et les migrants ?

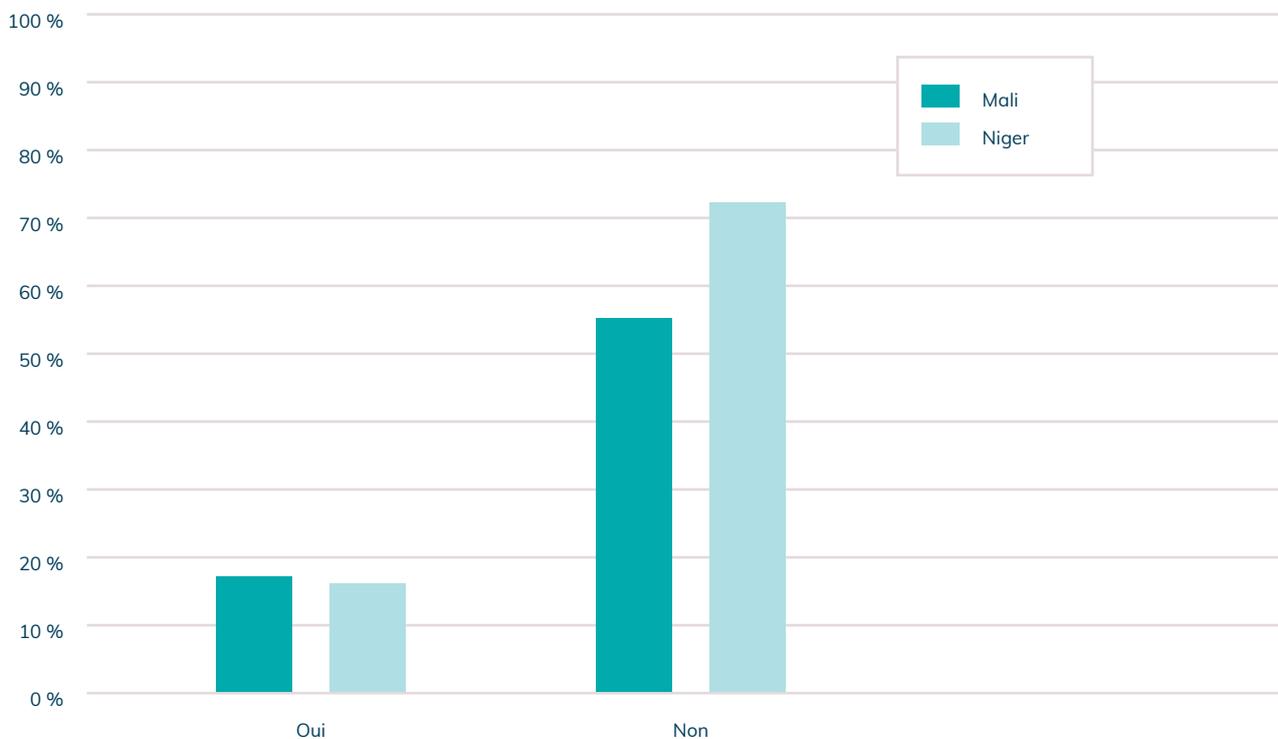


Schéma 4. Source : enquête 4Mi auprès des passeurs (Mali n = 84 ; Niger n = 69)⁸⁵

⁸⁵ Ce schéma illustre les réponses à la question : « Pensez-vous que les passeurs exploitent les migrants ? »

Avez-vous l'impression d'avoir été intentionnellement trompé par vos passeurs ?

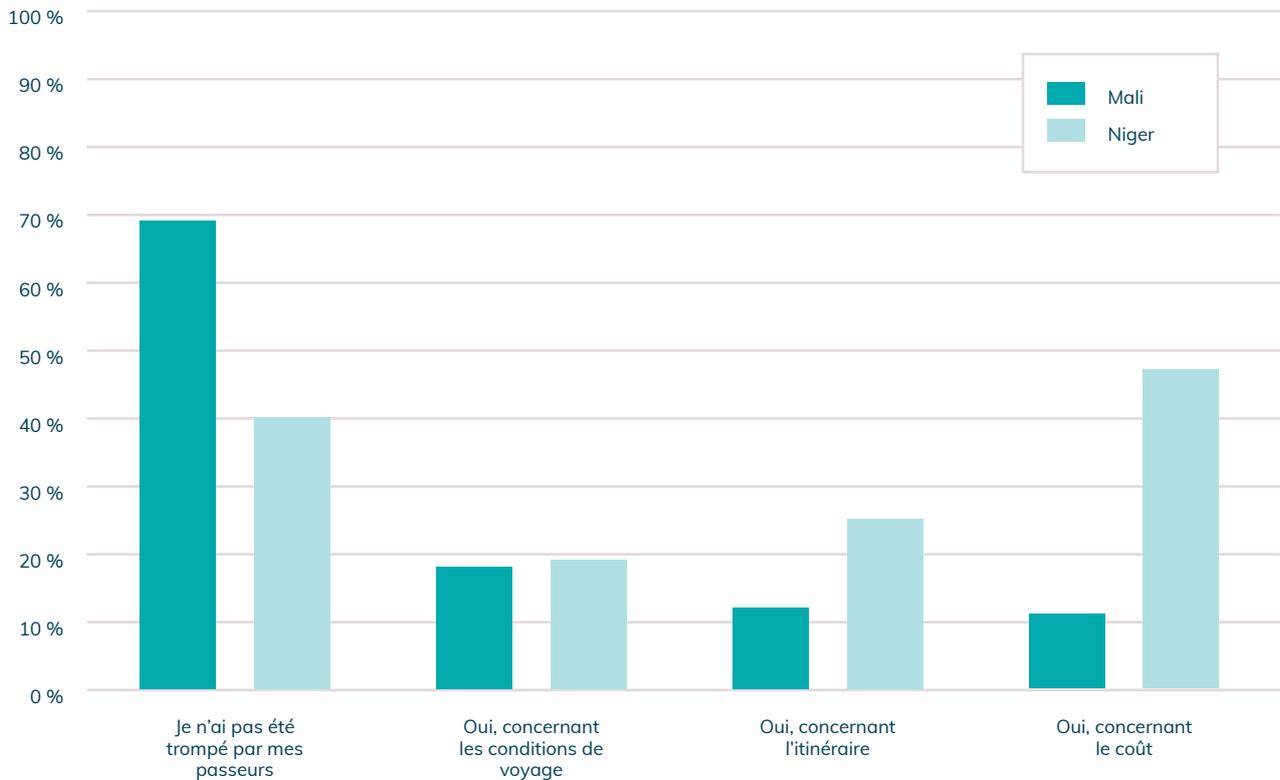


Schéma 5. Source : enquête 4Mi auprès des passeurs (Mali n = 84 ; Niger n = 69)⁸⁶

La plupart (69 %) des personnes réfugiées ou migrantes interrogées au Mali qui avaient eu recours à un ou plusieurs passeurs ont indiqué ne pas avoir été trompées par ceux-ci, contre seulement 40 % au Niger. Les reproches de ceux qui, au Niger, avaient l'impression d'avoir été trompés par un passeur concernaient le coût des services (47 %), l'itinéraire emprunté (25 %) et les conditions de voyage (19 %). Au Mali, les chiffres étaient de 11 %, 12 % et 18 % respectivement. Plusieurs réfugiés et migrants interrogés au Mali et au Niger ont déclaré avoir été escroqués par des passeurs, certains ayant pris leur argent avant de disparaître sans fournir les services promis :

Ce voyage, je l'ai fait grâce à ma sœur, qui est en Europe. Quand elle m'envoie [de l'argent], c'est mon passeur qui passe le prendre, mais, à la fin, il est parti et m'a laissée, comme nous ne sommes pas du même pays. Lui, c'est un guinéen. On s'est rencontrés à Bamako.

Jeune malienne de 23 ans interviewée à Agadez

⁸⁶ Ce schéma illustre les réponses à la question : « Avez-vous l'impression d'avoir été intentionnellement trompé par vos passeurs ? »

Les exactions sur le trajet

Le 4Mi collecte des informations sur des incidents de protection signalés par des réfugiés et migrants, qu'ils en aient été l'objet ou le témoin. Ces incidents comprennent entre autres les

agressions physiques ou sexuelles et les vols.⁸⁷ Le schéma ci-dessous illustre ces différents incidents et leur fréquence relative, ainsi que la catégorie à laquelle appartiennent les auteurs présumés.

Incidents signalés et auteurs présumés

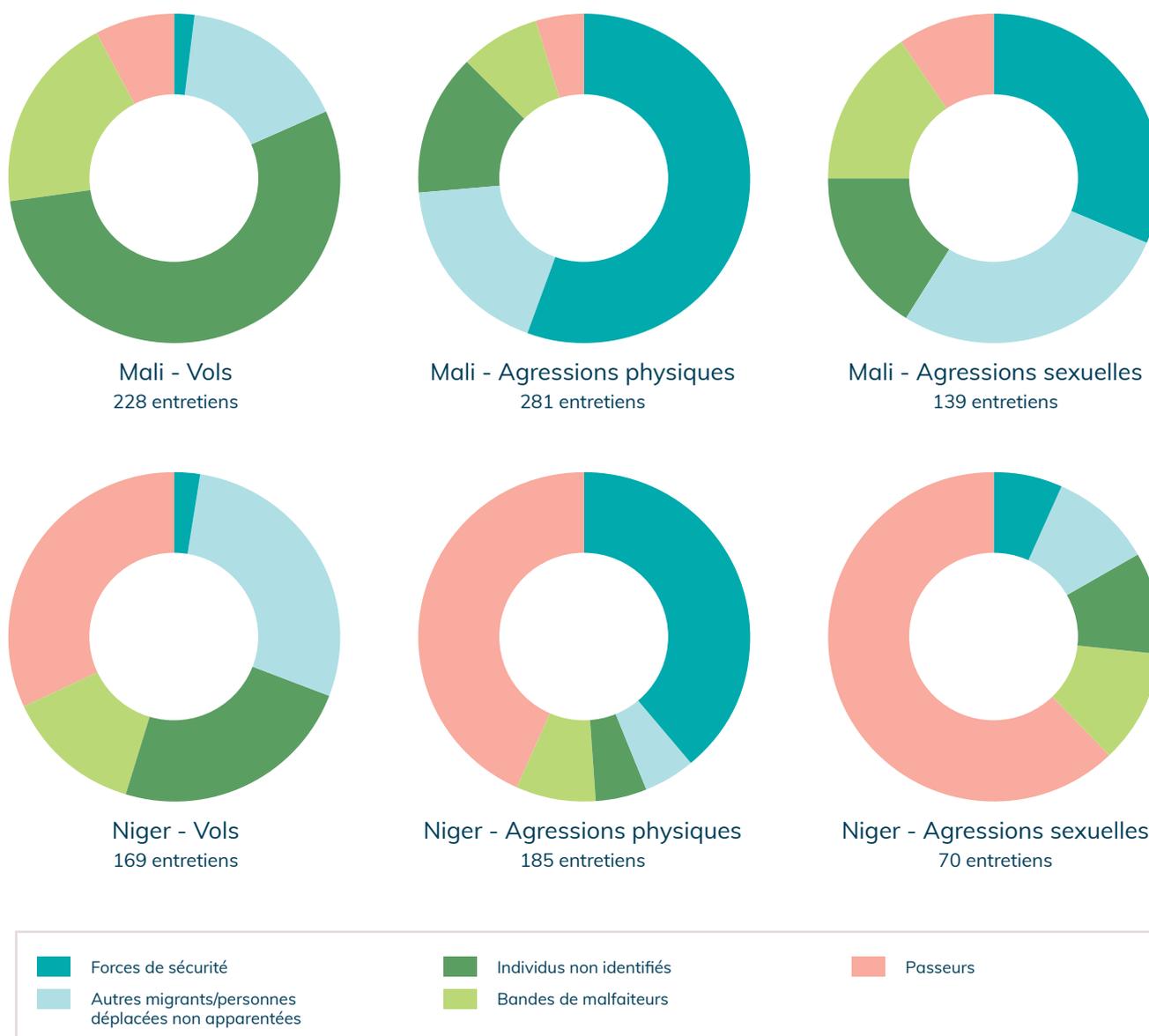


Schéma 6. Source : enquête 4Mi auprès des réfugiés et migrants (vols : Mali n = 228, Niger n = 169 ; agressions physiques : Mali n = 281, Niger n = 185 ; agressions sexuelles : Mali n = 139, Niger n = 70)⁸⁸

⁸⁷ D'autres incidents signalés liés à la protection, comme les détentions et les enlèvements, ne sont pas compris dans cette analyse.

⁸⁸ Ce schéma illustre les réponses aux questions : « Avez-vous été victime d'un vol pendant votre voyage ? » ; « Avez-vous été victime d'une agression physique ou de harcèlement (non sexuel) pendant votre voyage ? » ; « Avez-vous été témoin ou victime d'une agression sexuelle ou de harcèlement sexuel pendant votre voyage ? »

D'après les réponses des réfugiés et migrants interrogés au Niger, près de la moitié (45 %) des 424 incidents signalés (et 56 % des 70 agressions sexuelles signalées) auraient été perpétrés par des passeurs. D'autres groupes, tels que des bandes de malfaiteurs ou des forces de sécurité, ont aussi été identifiés, dans une moindre mesure, comme responsables de ces incidents (10 % et 8 % respectivement). Sur 185 cas d'agressions physiques, 51 % auraient été commises par des passeurs et 46 % par des membres des forces de sécurité. Quant aux 169 cas de vols, 36 % auraient été commis par des passeurs, 32 % par d'autres migrants et 27 % par des individus non identifiés.

Au Mali, en revanche, les personnes interrogées n'ont attribué que 6 % des 648 incidents à des passeurs, chiffre qui concorde avec le fait que la plupart des réfugiés et migrants qui traversent le Mali le font sans l'aide de passeurs jusqu'à Gao (au-delà, par contre, les cas de mauvais traitements, notamment physiques, commis par des passeurs seraient plus courants).⁸⁹ Les personnes interrogées ont accusé les forces de sécurité de 30 % de l'ensemble des incidents liés à la protection, de 49 % des 281 agressions physiques et de 37 % des 139 agressions sexuelles. Sur les 228 cas de vol, 50 % auraient été perpétrés par des individus non identifiés. Selon plusieurs publications, les forces de sécurité maliennes commettraient souvent des violences contre les populations locales.⁹⁰ La majorité des incidents liés à la protection identifiés au Mali sont associés à l'insécurité qui règne dans le centre du pays, où des cas de banditisme armé et d'attaques contre des civils sont très fréquemment rapportés.

Plusieurs réfugiés et migrants interrogés par le 4Mi ont également mentionné l'exploitation des femmes à des fins de prostitution, notamment des cas de traite de personnes :

Le « coxeur » m'a fait une fausse promesse : il m'a dit que je travaillerais dans une société de fabrication d'habits en Italie. Une fois arrivée à Agadez, il m'a obligée à me prostituer pour lui rembourser les 7 millions de francs CFA [12 000 dollars US] qu'il avait dépensés pour moi. Je n'avais pas de quoi [le payer] et j'étais obligée de faire de la prostitution pour le rembourser.

Migrante interviewée au Mali.

89 Groupes de discussion et entretiens avec les enquêteurs 4Mi. Les participants d'un groupe de discussion ont parlé d'une association de malfaiteurs dirigée par un passeur à Gao qui extorquerait de l'argent aux personnes réfugiées ou migrantes et qui exercerait des violences à leur égard.

90 Human Rights Watch, [Mali : les opérations militaires donnent lieu à des abus](#), 2017 ; voir aussi : Human Rights Watch, [Mali : décès et tortures de personnes détenues par l'armée](#), 2018.

5. Conclusion

Cette note de recherche a pour objectif de mieux faire connaître le profil et le rôle des passeurs et des réseaux dans lesquels ils opèrent. Il se base pour cela sur des informations uniques obtenues de première main auprès de passeurs et en prenant en compte le contexte socio-économique, juridique et politique du Mali et du Niger. L'image qui s'en dégage est celle de passeurs aux fonctions, activités et services variés. Ces passeurs aident non seulement les personnes réfugiées ou migrantes à traverser clandestinement les frontières, mais ils dirigent aussi des « ghettos » ou foyers pour migrants, vendent de la nourriture et gèrent des transferts d'argent. Cela montre bien les **multiples facettes** du métier de passeur en Afrique de l'Ouest : le trafic de migrants est fragmenté, de nombreux acteurs différents y participent en interagissant les uns avec les autres. Toutes les personnes impliquées dans l'industrie de la migration n'exercent d'ailleurs pas forcément une activité relevant de la définition du trafic illicite de migrants telle qu'établie par le Protocole des Nations unies afférent.

Nous avons évoqué dans cette note de recherche la notion de **connectivité caractéristique du trafic de migrants en Afrique de l'Ouest**. Les systèmes traditionnels d'échanges reposent, d'une part, sur des relations personnelles et commerciales complexes maintenues sur de longues distances et, d'autre part, sur des liens ethniques et de parenté, et c'est ce qui sous-tend le caractère transnational des réseaux de passeurs.⁹¹ Dans le contexte de l'industrie de la migration reliant actuellement l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord, la connectivité est au cœur des relations entre les différents acteurs et leurs réseaux. Ainsi, des études montrent que les passeurs coordonnent à distance le voyage des réfugiés et migrants en les mettant en contact avec leurs confrères en « aval ». D'après les résultats de l'enquête 4Mi, ces

connexions prennent différentes formes et sont souvent informelles et très fluides. Le fait que 74 % des réfugiés et migrants aient affirmé avoir été mis en contact avec un passeur par un autre passeur illustre bien cette connectivité, qui relie les acteurs à leurs réseaux tout au long du parcours de migration.

Ce document révèle que l'accès aux réseaux de passeurs peut être **plus ou moins facile**, ce qui détermine qui peut y entrer et comment. Cet accès ainsi que d'autres caractéristiques propres à ces réseaux peuvent évoluer avec le temps et sont influencés par des facteurs tels que la criminalisation de la migration et le contexte politique et sécuritaire dans son ensemble. Au Niger, notamment dans la région d'Agadez, un changement s'est apparemment produit concernant l'accessibilité du secteur de la migration à la suite de l'entrée en vigueur de la loi contre le trafic de migrants. La littérature associe souvent la criminalisation de la migration à la professionnalisation du secteur et à sa « fermeture » aux personnes extérieures. Si ce processus est peut-être en cours au Niger, les résultats de l'enquête 4Mi permettent de penser que de nombreux passeurs remplissent encore de multiples fonctions et engagements au sein de leurs réseaux. Au Mali, on observe en outre une différence importante entre les passeurs qui travaillent dans le sud du pays et ceux qui travaillent dans le nord. Les réfugiés et migrants sont moins nombreux à avoir recours à un passeur pour se rendre au Mali et traverser le pays que ceux qui passent par le Niger. Cela expliquerait pourquoi les réfugiés et les migrants interrogés par le 4Mi ont signalé moins d'incidents commis par des passeurs au Mali qu'au Niger. En revanche, les réseaux opérant dans le nord du Mali sont de nature plus professionnelles, davantage associés aux réseaux criminels, et leurs membres ont tendance à avoir des rôles fixes et une allégeance exclusive. Les résultats de l'enquête 4Mi

91 F. Molenaar et T. Van Damme, op. cit., p. 7.

ne permettent pas d'observations longitudinales sur les changements de structure des réseaux de passeurs, mais certaines données indiquent néanmoins que la professionnalisation de ces réseaux est due à la criminalisation du secteur.

Le trafic des migrants est motivé par la demande de mobilité, l'absence de voies légales et les profits potentiels générés par cette demande. L'enquête 4Mi montre que les passeurs ne sont pas les premiers instigateurs de ces mouvements, mais plutôt qu'ils les facilitent. Les passeurs sont particulièrement recherchés dans les régions où les services de transport courants sont absents, dans le nord du Mali et du Niger. La nature informelle des voyages proposés par les passeurs laisse cependant la porte ouverte aux extorsions, aux vols et à d'autres incidents.

Criminaliser le trafic de migrants sans proposer de mesures pour multiplier les voies légales revient à ignorer le fait que la demande de mobilité n'est pas près de disparaître. Les données recueillies au Niger montrent déjà que cela peut avoir des conséquences négatives à la fois sur les moyens de subsistance des habitants et sur les réfugiées et migrants qui empruntent d'autres voies plus dangereuses pour éviter les postes de contrôle. À mesure que le trafic de migrants est poussé vers la clandestinité, les réseaux se ferment, deviennent moins accessibles et se professionnalisent.



L'Observatoire des migrations mixtes (MMC)

MMC est un réseau mondial constitué de six pôles régionaux (Asie, Afrique de l'Est, Europe, Moyen-Orient, Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest) et d'un centre basé à Genève. C'est une source importante d'expertise, de données, d'analyses et de recherches indépendantes et de qualité sur la migration mixte. MMC s'efforce d'améliorer la compréhension de la migration mixte, d'influencer positivement les politiques de migration mondiales et régionales, de contribuer à l'élaboration de mesures de protection des populations en déplacement fondées sur des données et d'encourager la réflexion prospective dans les débats publics et les débats d'orientation concernant la migration mixte. MMC met surtout l'accent sur le respect des droits de la personne et la protection de toutes les populations en déplacement.

MMC fait partie du Conseil danois pour les réfugiés (DRC). Si les liens institutionnels qu'il entretient avec le DRC lui permettent d'ancrer concrètement son travail dans la réalité, MMC agit cependant comme une source indépendante de données, de recherches, d'analyses et de conseils pour l'élaboration de politiques sur la migration mixte. Il s'adresse ainsi aux décideurs, aux praticiens, aux journalistes et au secteur humanitaire dans son ensemble. Les opinions exprimées par MMC ne reflètent pas nécessairement celles du DRC.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

mixedmigration.org

